

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
14 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité lors de la séance du 15 février 2018

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017.....	5
V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL.....	5
Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Île-de-France.....	5
Contribution de la Ville au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain.....	8
Approbation de la suppression des plans d'alignement communaux des rues Clos Saint-Marcel, Maréchal Foch et de la rue de Bagneux.....	22
Déclassement et vente de la propriété 5 rue du Maréchal Joffre.....	23
VI- ESPACE PUBLIC – MOBILITE.....	24
Service de location de vélos en libre-service "Vélib'" - convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.....	24
Dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.....	27
VII- AFFAIRES ECONOMIQUES.....	29
Convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins – approbation de l'avenant n°2.....	29
VIII- ADMINISTRATION GENERALE.....	30
SIFUREP - communication du rapport d'activité 2016.....	30
SIPPEREC - communication du rapport d'activité 2016.....	31
Sceaux Bourg-la-Reine Habitat - communication du rapport relatif à l'exercice 2016.....	31
Compétence de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris en matière d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.....	33

IX- HABITAT	34
Rapport sur la politique de l’habitat en 2017 - Affectation du boni de liquidation de l’OPH Sceaux Habitat.....	34
X- AFFAIRES CULTURELLES	39
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films "Musiques en courts"	39
XI- FINANCES	40
Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1 ^{er} janvier 2018.....	40
Avance sur subventions et participations 2018 à certaines associations ou établissements publics.....	43
Autorisation d’engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2018.	43
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2009-2016.....	44
Budget ville - exercice 2017 - approbation de la décision modificative n°3.....	44
Approbation des rapports 2017 des commissions locales d’évaluation des charges transférées (CLECT) instituées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres, et entre l’EPT Vallée Sud et ses communes membres.	46
XII- RESSOURCES HUMAINES	48
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique	48
Approbation de la convention de participation en matière d’assurance statutaire	48
Rémunération des agents dans le cadre du recensement de la population	49
XIII-QUESTIONS DIVERSES	49
XIV-COMMUNICATION DU MAIRE	49
XV-DECISIONS DU MAIRE	50
XVI-QUESTIONS ORALES	50
Question orale de M ^{me} Claude DEBON	50
Question orale de Dominique DAUGERAS	52

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h43 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre, le benjamin de ce conseil, de bien vouloir procéder à l'appel.

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Florence Presson, excusée, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Philippe Tastes, en retard, retenu par le conseil d'administration du lycée Florian, arrive à 20h52
- ✓ Jean-Pierre Riotton, en retard, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre, arrive à 20h32

- ✓ Lisa Magri, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Thierry Legros, absent
- ✓ Pauline Schmidt, absente, arrive à 20h57
- ✓ Xavier Tamby, absent
- ✓ Sakina Bohu, en retard, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet, arrive à 20h00
- ✓ Othmane Khaoua, absent, arrive à 20h15
- ✓ Catherine Lequeux, absente, a donné pouvoir à Bruno Philippe
- ✓ Thibault Hennion, en retard, arrive à 21h03
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Christian Lancrenon, en retard, a donné pouvoir à Xavier Tamby

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je n'ai pas d'observations sur le procès-verbal lui-même, mais sur la réponse que vous nous aviez faite à une question orale. Page 55, il est écrit : « *Naturellement, le résultat de l'enquête vous sera communiqué début novembre* ». Quand pensez-vous nous communiquer le résultat de cette enquête ?

M. le maire

Vous avez tout à fait raison. Nous éditons une petite gazette pour la démarche « Parlons ensemble du centre-ville ». Six numéros sont déjà parus et la communication relative à cette enquête se trouve dans le septième numéro qui devrait paraître juste avant Noël. Ce sera un cadeau !

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Île-de-France.

Patrice PATTEE

La délibération porte sur le premier avenant à la convention d'intervention foncière relative à la contractualisation de la Ville avec l'établissement public foncier d'Île-de-France adoptée lors du conseil municipal du 2 mars 2017.

L'EPFIF, l'opérateur foncier de la région, travaille avec la Ville depuis déjà de nombreuses années, puisqu'il s'agissait auparavant d'un établissement public départemental avec lequel nous avons monté l'opération des Quatre-Chemins. L'EPFIF est mandaté aujourd'hui par la Ville pour faire de la veille foncière et éventuellement se positionner sur des secteurs que nous avons identifiés comme ayant un potentiel de mutation à court ou moyen terme.

Les 7 secteurs inclus dans le périmètre d'intervention de l'EPFIF sont les suivants :

- ✓ Les Quatre-Chemins ;
- ✓ La propriété de la CPAM ;
- ✓ Le secteur de la Place de Gaulle,
- ✓ Les fonciers de l'EPF ;
- ✓ La propriété située avenue Franklin Roosevelt en face de Lakanal ;
- ✓ Le Petit Chambord.
- ✓ La Place de la Gare

Nous vous proposons ce soir de compléter le mandat confié à l'établissement public foncier d'Île-de-France par un huitième secteur qui concerne le Sentier de la Tour. Nous pensons en effet que ce secteur est susceptible de muter à court ou moyen terme et nous souhaitons donc nous réserver la possibilité d'acquiescer ce foncier si jamais il était mis sur le marché.

Cette procédure n'est pas nouvelle. Vous connaissez très bien le fonctionnement de cet établissement public qui est un partenaire de la Ville. Nous voulons donc adjoindre un huitième secteur aux sept secteurs sur lesquels nous avons déjà mandaté l'EPFIF le 2 mars dernier.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce point ?

Dominique DAUGERAS

C'est un endroit que je connais bien. J'ai même connu le propriétaire. Je suis quand même un peu étonnée... D'abord, ce terrain n'est pas encore à vendre. Ensuite, nous sommes quand même un peu inquiets de voir se construire 80 logements sur 3000 m², le long de la Coulée verte. Cela s'ajoute à tout ce qui a déjà été construit et à tout ce qui est en projet. Nous sommes un peu inquiets. Il y aura certainement beaucoup de gens dans notre quartier qui ne seront pas très satisfaits de ce projet.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je voulais surtout parler du secteur situé en face de Lakanal. Il s'agit d'une maison particulière et par conséquent d'une propriété privée. Je ne vois pas pourquoi la Ville a mandaté l'EPFIF sur un secteur qui comprend une propriété privée. Je comprends pour ce qui concerne l'EPF, mais pas pour cette propriété. Merci d'éclaircir ce point si cela ne sort pas du cadre de cette présentation.

Patrice PATTEE

S'agissant de la question de M^{me} Daugeras, je ne dirai pas que nous partageons votre inquiétude, mais nous vous proposons de missionner l'EPPFIF pour justement veiller sur le devenir de ce foncier. Vous l'avez rappelé, ce foncier est relativement important, puisqu'il fait 3 000 m². Il est par ailleurs situé en zone UC. Les 80 logements correspondent à une évaluation du potentiel faite sur ce foncier, non pas par la Ville d'ailleurs. Nous avons prescrit 30 % de logements sociaux sur ce terrain, s'il devait être construit et il est vraisemblable qu'il le sera. Puisque nous partageons votre inquiétude, nous avons décidé de missionner l'EPPFIF.

S'agissant de la question de M. Alaoui-Benhachem, c'est précisément sur les propriétés foncières privées que nous demandons à l'établissement public foncier d'intervenir. S'il s'agissait d'un terrain public, il n'y aurait aucun souci. On peut en effet discuter avec les propriétaires publics. S'agissant des propriétaires privés, les choses sont plus compliquées et il est important que nous puissions contrôler le devenir de ces fonciers. C'est précisément, parce que la propriété foncière de Franklin Roosevelt est une propriété privée que nous avons mandaté l'EPPFIF.

M. le maire

L'EPPFIF ne conventionne pas sur les terrains publics. Dans la première convention que nous avons formalisée avec l'établissement public foncier, nous lui avons demandé d'intervenir sur le terrain de l'ex DDE qui appartient au Département. L'EPF n'a pas souhaité le faire, car il n'a pas vocation à intervenir sur les terrains détenus par une collectivité publique. Cela figure d'ailleurs dans ses règles de fonctionnement.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce que n'a pas dit M^{me} Daugeras, c'est que nous avons toujours contesté la mutation de cette zone qui était auparavant en UE dans le cadre de l'ancien POS. Cela ne date pas d'hier, mais de 2010, si je me souviens bien. C'est en particulier cela que nous contestons, mais il est vrai que ce n'est pas complètement lié au dossier qui nous est soumis ce soir.

Il existe par ailleurs un droit de préemption sur ces terrains. L'EPPFIF interviendra et sera de toute façon en concurrence avec les promoteurs qui souhaiteront acheter ce terrain. Pourquoi donc ne pas entrer dans la procédure de la préemption plutôt que de rentrer dans une telle mécanique ?

M. le maire

Si la Ville exerce son droit de préemption, il faut d'abord qu'elle le fasse rapidement et il faut surtout qu'elle finance le portage. Il est préférable que l'EPPFIF, dont c'est la vocation, puisse financer le portage. Ce portage peut durer cinq ans. C'est ce qui a été fait aux Quatre-Chemins et ailleurs.

L'EPPFIF est à la fois un outil de négociation avec les propriétaires, un outil de préemption et un outil de portage financier. Vous dites que la dette est trop élevée. Je veux bien préempter directement, mais vous ne voulez pas que l'on s'endette !

Jean-Jacques CAMPAN

De toute façon, vous devrez rembourser l'EPPFIF.

M. le maire

Non, on ne rembourse pas l'EPFIF. Il achète pour notre compte et il porte les opérations. Budgétairement, la Ville n'est pas concernée. Ensuite, soit la Ville décide d'acquérir le terrain, soit l'établissement public foncier discute, en accord avec la Ville, avec un aménageur. Cela permet de constituer des réserves foncières sans avoir à mobiliser des financements de la Ville. L'EPFIF est fait pour cela.

Dominique DAUGERAS

Comment arrivez-vous à ce chiffre de 80 logements ? Il commence à y avoir pas mal de difficultés de circulation, sans parler des problèmes de stationnement, dans ce quartier. Cela sera de pire en pire, surtout que les voies pour aller vers le centre-ville sont très limitées.

Patrice PATTEE

Les estimations ont été faites par des gens dont c'est le métier. Ce chiffre a été estimé après des études de faisabilité. En fonction de la configuration du foncier, de ses dimensions et des règles du PLU, les architectes savent déterminer la réceptivité d'un terrain. 80 logements, cela correspond à un ordre de grandeur.

J'ose espérer, M^{me} Daugeras, que si vous habitez à cet endroit, vous ne prendriez pas votre voiture pour aller au centre-ville. Le gros avantage de Sceaux, c'est que la ville est très compacte. On est à 500 ou 800 mètres du centre-ville. Bien évidemment, il n'y a aucune raison de prendre sa voiture pour se rendre au centre-ville.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Contribution de la Ville au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain.**M. le maire**

La procédure est toujours un peu complexe sur ce type de dossier. La Métropole du Grand Paris, comme la loi lui en donne l'obligation, a engagé l'élaboration du SCOT dans le cadre de sa compétence. Elle a délibéré à cet effet le 23 juin 2017.

Le SCOT est un document d'urbanisme établi à l'échelle intercommunale, et pour le cas spécifique de la Métropole du Grand Paris, à l'échelle de son territoire ; il doit être compatible

avec le schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF), pour lequel nous avons fait une contribution du conseil municipal, qui avait été ensuite utilisée dans le PADD de la ville de Sceaux. Le SCOT s'impose dans un rapport de compatibilité aux plans locaux d'urbanisme, dont je vous rappelle que la compétence relève désormais du territoire Vallée-Sud-Grand-Paris en ce qui nous concerne.

Le SCOT précise les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme à partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement et de développement. Il fixe, dans le respect des équilibres résultants des principes issus du code de l'urbanisme, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés.

Il est constitué :

- ✓ d'un rapport de présentation comprenant un diagnostic et une évaluation des incidences sur l'environnement ;
- ✓ d'un PADD ;
- ✓ d'un document d'orientations et d'objectifs qui définit les objectifs et principes de la politique d'urbanisme et d'aménagement ;
- ✓ d'un cahier de recommandations sur la rédaction des plans locaux d'urbanisme.

La MGP envisage de débattre du PADD en juin 2018. Préalablement, elle a notifié aux communes et aux personnes publiques associées à la procédure, dont l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, la délibération de lancement les invitant à alimenter les réflexions sur le PADD avant la fin janvier 2018.

L'avis rendu ne donne pas forcément lieu à une délibération du conseil municipal, mais nous avons pensé qu'il était préférable, pour donner plus de force au document dont nous allons discuter, qu'il soit adopté, si cela est possible, par le conseil municipal.

Je veux préciser un point important. La loi définit comme personnes publiques associées à l'élaboration du SCOT de la métropole uniquement les territoires. Les communes ne sont pas personnes publiques associées. La métropole a toutefois souhaité que les communes puissent adresser une contribution. Ce n'est en aucune façon obligatoire. Si une commune ne contribuait pas, cela n'entacherait pas de nullité la procédure. Il s'agit simplement d'une possibilité offerte aux communes.

Nous nous étions exprimés dans le cadre de l'élaboration du SDRIF, ainsi que dans le cadre du plan de déplacements urbains. Je crois que nous avons une stratégie urbaine cohérente, claire et permanente qui est exprimée dans le PADD. Nous avons récemment travaillé sur la charte sur le centre-ville. Nous avons donc pensé qu'il était important que le conseil municipal puisse délibérer sur une contribution sur la base des enjeux rappelés dans l'annexe jointe à la note de présentation. Cette contribution sera adressée à la métropole, mais aussi au territoire, celui-ci, en tant que personne publique associée, devant également adresser une contribution à la métropole.

Dans cette contribution, il vous est proposé d'insister sur un certain nombre de points qui nous paraissent caractériser la ville de Sceaux à la fois au sein du territoire et au sein de la Métropole.

Il s'agit d'abord de rappeler le principe d'une métropole polycentrique, que, pour ma part, j'ai toujours défendu, y compris dans toutes les discussions préparatoires à la constitution de la métropole, dès le lancement de la démarche politique initiée par Bertrand Delanoë, après les élections municipales de 2001.

La quasi-totalité des maires veut que les phénomènes de centralité soient présents sur l'ensemble du territoire et que les populations puissent trouver dans les centres-villes l'ensemble des aménités, Sceaux étant, de ce point de vue, un exemple intéressant.

Cela concerne évidemment ce dont nous avons déjà discuté dans le cadre de la charte sur le centre-ville, que nous avons adoptée il y a quelques mois, et qui porte sur :

- ✓ l'accessibilité au centre-ville, la qualité des déplacements et la place laissée aux piétons ;
- ✓ le rayonnement du centre-ville ;
- ✓ la place donnée à la jeunesse ;
- ✓ la qualité du cadre de vie et d'activité et le bien-vivre ensemble, par la mixité et la diversité des habitats et des fonctions, par la qualité des aménagements urbains et d'espaces publics et par la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Tout cela ne fait que reprendre ce que nous avons déjà dit, mais que nous portons à l'extérieur dans le cadre du SCOT métropolitain.

Un deuxième point important, et assez caractéristique de Sceaux, comme nous avons eu l'occasion de nous apercevoir lors des Assises de la Vallée Scientifique de la Bièvre, concerne la question du campus urbain. Nous défendons l'intérêt pour la fonction d'enseignement supérieur et la fonction universitaire de se situer dans les cœurs de ville. C'est le cas de Sceaux. C'est la raison pour laquelle nous développons cette démarche de campus urbain. Nous rappelons ce fait qui n'est pas forcément mis en avant par la plupart des communes de notre métropole. Peu de communes sont en effet dans notre cas. Nous pensons donc qu'il faut prendre en compte cette caractéristique pour les villes que cela peut intéresser. C'est donc un modèle alternatif et complémentaire à celui des « super campus », comme celui de Paris Saclay qui est en cours d'aménagement et de construction.

Cela entraîne un certain nombre de conséquences sur le logement étudiant, les partenariats avec les écoles et universités, l'ouverture de lieux et d'équipements aux étudiants.

Le troisième élément concerne le tourisme et la culture, ce qui est également l'un des points forts de Sceaux. Dans ce cadre, nous devons développer un certain nombre de sujets en lien avec d'autres territoires. Je pense notamment au territoire de Châtenay-Malabry avec la Vallée-aux-Loups qui est un pôle touristique évident.

Dans le domaine culturel, nous exprimons la volonté de jouer un rôle dans le soutien et la création artistique, que ce soit en matière de spectacles vivants ou d'arts plastiques. Nous le faisons déjà, mais il est important que cette caractéristique particulière soit prise en compte pour Sceaux, mais aussi pour d'autres collectivités, dans l'élaboration du SCOT.

Le dernier point concerne le soutien aux initiatives locales créatrices de valeur. C'est ce que nous essayons de faire dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives prises en matière d'entrepreneuriat social, d'économie sociale et solidaire, de participation des habitants, etc.

Tout ceci, nous le faisons déjà. On ne fait que dire et redire ce que nous faisons déjà.

Le deuxième axe porte sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants. C'est un axe qui a d'ores et déjà été retenu par la métropole dans sa réflexion sur le SCOT métropolitain et comprend les points suivants :

- ✓ Relier efficacement le territoire métropolitain aux infrastructures de transport. Cela

concerne évidemment la question du RER, mais également le lien entre le territoire de Sceaux et les gares du Grand Paris.

- ✓ Favoriser la mixité.
- ✓ Préserver et mettre en valeur l'identité des territoires.
- ✓ Construire le patrimoine de demain.
- ✓ Affirmer la place de la nature en ville.

Ce sont des points qui correspondent à ce que nous essayons, et même parfois réussissons à faire. Je pense qu'il y a sur ces points un certain consensus de la part de l'ensemble des collectivités et des communes.

Le troisième axe concerne la construction d'une métropole résiliente. Dans ce cadre, nous insistons notamment sur le rôle des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion naturelle des eaux de pluie, de préservation de la biodiversité et d'atténuation des coupures urbaines.

S'agissant du développement des modes de déplacement, nous redisons notre engagement sur les déplacements doux, les déplacements cyclables, la pacification de la circulation, etc.

Voilà le texte qu'il vous est proposé d'adresser à la Métropole du Grand Paris et au territoire comme contribution de la Ville à l'élaboration et au développement d'une métropole à la fois attractive, rayonnante, mais aussi où chacun des habitants peut se sentir bien, trouver sa place et les moyens de son développement.

On constate en effet que le développement des grandes métropoles mondiales s'est fait avec énormément d'inégalités et de tensions, avec une qualité de vie qui peut être excellente pour quelques-uns, mais qui est assez mauvaise pour la plupart et avec des atteintes à l'environnement particulièrement graves, ce développement n'étant pas suffisamment organisé et pris en main.

Je crois que l'ensemble des maires de la métropole et l'ensemble des pouvoirs publics ont la volonté de maîtriser à la fois l'organisation et le développement de la métropole du Grand Paris, étant entendu d'ailleurs que le fait métropolitain est beaucoup plus large que simplement le contour institutionnel de ce que l'on appelle la métropole. Certains disent même qu'il couvre l'ensemble de la région Île-de-France.

Voilà ce qui vous est proposé.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je commencerai par exprimer un vif regret. Pour la charte du centre-ville, vous aviez fait des propositions de concertation qui ont conduit d'ailleurs à ce que nous l'approuvions.

Il s'agit là d'un dossier très important, et nous regrettons vivement que vous n'ayez pas suivi la même démarche ou quelque chose d'équivalent qui aurait permis de passer davantage de temps sur les propositions que nous allons faire.

Comme c'est un peu compliqué, nous avons rédigé un petit texte que nous vous proposons de suivre. Nous allons vous le remettre. Nous n'avons pas pu faire 33 photocopies. Nous en sommes désolés, mais nous n'avons pas les imprimantes nous permettant de le faire.

Ce qui est regrettable, c'est que nous allons passer pas mal de temps à discuter durant la séance du conseil municipal alors que l'on aurait pu débayer le terrain avant.

M. le maire.

On a un problème de délai, car la contribution de la Ville doit parvenir à la MGP et au territoire avant la fin du mois de janvier. Je comprends ce que vous dites. D'un autre côté, le texte que nous vous soumettons ne contient rien de nouveau. Je peux vous proposer de faire des photocopies de votre texte pour tous les élus.

Claude DEBON

Nous ne sommes pas revenus sur tous les points de cette contribution. Je trouve important que l'on puisse présenter nos modifications. Et comme elles seront discutées, notre texte sera sans doute modifié. Nous renverrons à tous les élus le texte modifié. Nous avons vraiment été pris par le temps, mais nous allons vous donner les éléments.

Jean-Jacques CAMPAN

La première remarque est une remarque préliminaire. Nous souhaitons dire *qu'avant toute chose, les objectifs du Grand Paris* – et nous avons toujours trouvé complètement aberrant que le périmètre de cette métropole du Grand Paris ne comprenne pas un ensemble beaucoup plus vaste. Il nous semble en effet qu'elle devrait comporter la région tout entière avec les grands aéroports – *doivent être des objectifs de qualité et non pas de quantité*. J'insiste sur ce point. On a entendu, il y a quelques années au Département, parler d'une région qui pourrait comprendre entre 15 et 16 millions d'habitants. Or, nous sommes déjà 12 millions. *Ces objectifs supposent une concertation entre l'État, les Régions et les collectivités sur l'hypertrophie de la région d'Île-de-France, afin de la déconcentrer sans pour autant augmenter l'étalement urbain dans le pays. Ce qui peut être fait notamment en réinvestissant les zones des villes de province qui ont été désindustrialisées.* Une grande partie de cette concentration provient en effet du fait qu'une grande partie des villes intermédiaires ont été désindustrialisées. On pourrait donc les réinvestir avec un aménagement du territoire concerté entre l'État, les Régions et les collectivités.

M. le maire

Il n'est pas très aisé pour vos collègues de suivre. Pouvez-vous lire le texte que vous proposez d'ajouter ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je propose d'ajouter une remarque préliminaire disant que « *les objectifs du Grand Paris doivent être des objectifs de qualité et non de quantité. Ils supposent de revoir en concertation entre l'État, les Régions et les collectivités l'hypertrophie de la région Île-de-France, afin de la déconcentrer sans pour autant augmenter l'étalement urbain dans le pays, ce qui peut être fait notamment en réinvestissant les zones des villes de province qui ont été désindustrialisées* ».

M. le maire

Cet ajout ne me gêne pas. On peut écrire que « *les élus du conseil municipal rappellent que...* » et l'on reprend votre formulation. Est-ce que cela gêne quelqu'un ?

Chantal BRAULT

Non, mais il aurait été mieux d'avoir le texte sous les yeux.

M. le maire

On va vous le donner.

Nous sommes donc d'accord. Ensuite ?

Claude DEBON

Je pense qu'il est effectivement préférable de lire exactement ce que nous proposons.

Le texte n'est pas très bon sur le plan de la forme, mais nous avons vraiment été pris de court.

Sur le premier point portant sur l'activité des centres-villes, nous proposons de rajouter au rôle joué par les centres-villes : « *Maintien des commerces de proximité. Offre de stationnement, condition nécessaire à la pérennité de ces commerces* ».

M. le maire

Nous avons parlé du « *rayonnement du centre-ville, en s'appuyant sur ses talents et par l'innovation, notamment de ses commerçants et artisans* ». C'est un peu la même idée. Je suis d'accord pour ajouter un cinquième point sur « *le maintien des commerces de proximité, ce qui suppose une offre de stationnement adapté* ».

Claude DEBON

Un point nous semblait encore plus important. Il nous semble en effet qu'il ne faut pas oublier le développement des autres pôles de centralité et que la ville est un ensemble qui doit rester actif et dynamique. Nous proposons de rajouter la formulation suivante : « *Il faut poursuivre le développement des autres pôles de centralité de la ville (Les Blagis et Robinson). Ils en font un espace vivant et dynamique et contribuent à son attractivité* ».

M. le maire

Je comprends et je suis certain que personne n'est contre cela, mais on rentre trop dans le détail de Sceaux. Il faut rester synthétique.

Claude DEBON

C'est la question de la définition du centre-ville. Évidemment, Sceaux n'est pas une très grande ville, mais ces quartiers contribuent au dynamisme de la ville.

M. le maire

Je crois que l'on ne peut pas aller trop loin dans le détail.

Claude DEBON

Sur le point 1.2, qui porte sur l'enseignement supérieur et le campus urbain, nous proposons de rajouter au premier point sur le « *développement des logements étudiants, des lieux de vie et de*

convivialité, etc. « développer les synergies notamment de logements étudiants, parce qu'il est inutile de multiplier », puisque l'on parle de mise en réseau des acteurs.

M. le maire

Vous voulez dire qu'il faut développer des logements étudiants y compris dans les espaces déjà construits ?

Claude DEBON

Non. Il s'agit de faire des logements étudiants qui soient adaptés à un contexte plus large et pas simplement à une petite ville.

Jean-Jacques CAMPAN

L'idée est qu'il n'est peut-être pas nécessaire de multiplier les programmes de logements étudiants sur Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses ou Le Plessis. C'est comparable à la synergie qui est de mise lors de la construction d'une piscine. Si l'on fait un programme de logements étudiants, il est inutile d'en faire plusieurs.

M. le maire

Je comprends, mais comment l'exprimer ? Ce n'est pas comparable à la réalisation d'une piscine. Même s'il y a des logements étudiants sur Châtenay ou à Paris, ce n'est pas très grave. Nous le faisons à Sceaux, car nous avons des étudiants. Je n'ai pas le sentiment qu'il existe de grands projets de logements étudiants ailleurs.

Jean-Philippe ALLARDI

Sceaux a une certaine légitimité en la matière.

Jean-Jacques CAMPAN

C'était une idée générale. Certains sont en train de se faire à la gare de Bourg-la-Reine. Est-ce qu'il faut en mettre partout ? Est-ce que le marché est là ?

M. le maire

Je ne sais pas comment formuler cela.

Francis BRUNELLE

Je comprends votre souci et votre idée générale. La seule difficulté, c'est que la note s'intitule « Contribution de la ville de Sceaux ». Il ne s'agit pas de la contribution d'une communauté de communes ou d'un territoire. C'est la contribution de la ville de Sceaux. Or, c'est l'engagement politique et stratégique de la ville de Sceaux d'accueillir, parce qu'il y a des instituts de formation sur son territoire, les étudiants et donc de construire des logements étudiants. Votre idée, même si elle est cohérente et qu'on la comprend, est hors sujet par rapport à l'intitulé de la note.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est assez compliqué et je regrette que l'on en discute au conseil municipal. La métropole a voulu consulter les communes. Elle aurait très bien pu consulter l'EPT et charge à ce dernier de

consulter les communes. Finalement, il y a quelque part une volonté, que l'on peut critiquer par ailleurs, de regrouper un certain nombre de choses pour éviter de multiplier les coûts d'investissement et d'exploitation.

On a choisi d'introduire cette notion de synergie dans cette partie de la note, mais elle est un peu générale.

M. le maire

On parle des acteurs locaux, mais ce ne sont pas forcément les acteurs municipaux.

Benjamin LANIER

Cette partie concerne le campus urbain. Cela fait effectivement sens de dire que l'on s'engage vis-à-vis du logement étudiant. Il est ensuite écrit dans le paragraphe « *de favoriser l'ouverture des lieux et équipements des villes aux étudiants* ». Ce n'est donc pas limité uniquement à la ville de Sceaux. On peut peut-être rajouter la question de la synergie, mais il y a aussi un engagement de la Ville que nous soutenons et qui est assez fort sur cette partie campus urbain et logements étudiants. La notion des villes ne limite pas uniquement à Sceaux, mais donne un caractère plus large.

Claude DEBON

On continue, car ce n'est pas forcément le plus important.

Sur le point 1.3, nous souhaitons ajouter le fait de penser à l'Opéra en plein air au château de Sceaux qui draine énormément de monde et qui fait partie des événements culturels très importants.

Sur le point 1.4 « *Soutenir les initiatives locales créatrices de valeur* », nous pensons nécessaire de renforcer les points développés. « *En s'appuyant sur ses atouts tels que l'excellence de son réseau éducatif et d'acteurs économiques locaux, la ville de Sceaux souhaite favoriser l'innovation territoriale et l'entrepreneuriat* », et nous rajoutons « *entre autres l'entrepreneuriat social qui conjugue efficacité économique et solidarité sociale. La Ville soutient les travailleurs indépendants et les petites entreprises en leur offrant un espace de bureaux partagés ouvert et convivial* ». Nous voulions renforcer le côté convivial et il nous semblait important de parler de l'aspect économique et social.

M. le maire

Il ne faut peut-être pas dire que nous offrons, mais plutôt que nous proposons un espace de bureaux partagés. On ne l'offre pas. En cette période de cadeaux, on sait ce que cela veut dire !

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voulions remplacer « *notamment* » par « *entre autres* », car « *notamment* » laisse supposer que l'entrepreneuriat social est l'élément principal.

M. le maire

Nous sommes d'accord pour cet ajout en remplaçant « *en leur offrant* » par « *en leur proposant* ».

Othmane KHAOUA

Je suis tout à fait d'accord pour spécifier la notion d'efficacité économique, et je dirais même d'utilité sociale. En revanche, s'il faut préciser un certain nombre d'atouts que nous mettons à la disposition de cet écosystème d'acteurs, je pense qu'il faudrait être un peu plus exhaustif et ne pas mentionner uniquement l'espace de coworking. Nous avons en effet des atouts qui sont aujourd'hui reconnus au-delà même de Sceaux. Je pense notamment à Up Sceaux qui est le premier réseau social territorial dédié aux acteurs du changement. Soit, on s'arrête à la notion de conjuguer l'efficacité économique et l'utilité sociale, mais si l'on commence à décliner un certain nombre d'exemples, je suis partisan d'en citer davantage d'autant qu'ils ont une notoriété qui dépasse la ville. Certains ont même une notoriété internationale. Si l'on va dans le détail, il faudrait nous laisser un peu de temps pour étoffer la liste des exemples.

M. le maire

Nous n'avons pas le temps, puisque nous devons voter cette délibération ce soir. On garde l'idée des travailleurs indépendants et des petites entreprises et l'on ajoute quelques mots là-dessus.

Jean-Jacques CAMPAN

Il suffirait de rajouter « *en leur proposant notamment...* », ce qui inclut derrière d'autres choses sans pour autant allonger le texte.

Othmane KHAOUA

Ce n'est pas une question d'allonger le texte, mais plutôt une question de pertinence. Si l'on a deux ou trois exemples qui étoffent le texte, on les cite.

M. le maire

D'accord. On citera l'exemple d'UP Sceaux.

Othmane, écris un texte sur le sujet.

Dominique DAUGERAS

Dans le point n° 2 intitulé « *Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités, afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité* », puis le point 2.1 « *Relier efficacement le territoire métropolitain aux infrastructures de transport* », nous avons passé beaucoup de temps pour réécrire le texte. Voilà ce que nous proposons : « *La densification doit être précédée par le développement de nouvelles infrastructures (Métro Grand Paris Express par exemple) et la fiabilisation des réseaux existants et non l'inverse. La construction du futur réseau Grand Paris express ne doit pas masquer la place majeure du RER B aujourd'hui et demain. Il y a urgence à améliorer par tous les moyens sa fiabilité et à augmenter ses capacités d'accueil, d'autant qu'il relie les deux aéroports internationaux d'Île-de-France. Bien sûr un maillage efficace sur les futures gares est naturellement à prévoir.*

Il nous semble en effet que les transports doivent anticiper la densification. On ne peut pas construire un immeuble sans penser d'abord à transporter les gens qui y habiteront, tout cela pour la qualité de vie. Construire un immeuble prend trois ans. Construire un métro ou même un tramway prend dix ans. Il faut d'abord prévoir les transports et ensuite densifier et construire des

immeubles. Nous pensons qu'il faut absolument l'écrire, parce que nous avons l'impression que ce préalable est oublié.

M. le maire

Je ne pense pas que ce soit oublié, mais c'est moins simple que l'on peut le penser. Tout cela n'est pas totalement mécanique. Vous avez souligné les décalages dans le temps. Le temps n'est pas le même, mais les décisions ne sont pas les mêmes non plus. Le SDRIF est arrêté sur décision du Conseil régional, mais aussi de l'État. Celui-ci est par conséquent partie prenante et partage les objectifs de densification autour des gares. Il demande que les plans locaux d'urbanisme soient compatibles avec cet objectif. Évidemment, lorsque des terrains sont disponibles, surtout lorsqu'ils appartiennent à des propriétaires privés, cela conduit à la densification qui est permise, voire à la densification maximale permise. On n'est pas obligé d'aller au maximum, ce qui est bien évidemment une tentation assez forte. Or, les réseaux de transports publics sont la plupart du temps aménagés sur des financements publics. Les décisions de financements publics sont beaucoup plus longues et donnent lieu à beaucoup plus de polémiques que les décisions à caractère privé. C'est là toute la difficulté. S'il y a 30 ans, les décideurs, dont certains d'entre nous étaient déjà en fonction, avaient pris toutes leurs responsabilités et fait ce que vous dites, nous n'en serions pas là pour les RER B et A. On aurait anticipé. Aujourd'hui, ce système ne fonctionne pas bien. Et ça continue : pour des raisons de court terme budgétaire, on commence à entendre parler du décalage de la réalisation du réseau du Grand Paris Express. Or tous les élus locaux sont unanimes pour dire que c'est la condition nécessaire à une métropole attractive, rayonnante et offrant une réelle qualité de vie à ses habitants. Tous les élus le disent. On a abouti à cet accord, ce qui est quand même quelque chose de remarquable. Aujourd'hui, on nous parle pourtant de décaler la réalisation de la ligne 16.

Pourtant, la loi Grand Paris, qui impose la réalisation de 70 000 logements en Île-de-France, prévoit le Grand Paris Express. Il est aujourd'hui remis en question par l'État alors qu'il a lui-même fait voter cette loi. Je saisis l'occasion que vous me donnez pour souligner cette incohérence. Nous sommes des élus municipaux et nous n'allons pas emporter une décision quelle qu'elle soit, puisque c'est l'État qui décide. Je veux bien que l'on se mette des contraintes de ce type. Vous avez raison sur le fond, mais on sait que les choses ne se passent pas ainsi. Il faut une contrainte forte pour que la puissance publique accepte de prendre le risque d'investir sur le long terme, sinon cela ne marche pas. C'est un problème de faiblesse de la décision politique ou de non-anticipation de la décision politique. Ce n'était pas le cas il y a un siècle ou deux. Haussmann a fait ce qu'il a fait sans se poser trop de questions. Aujourd'hui, les choses sont différentes.

Je veux bien que l'on dise que la densification doit être précédée par le développement de nouvelles infrastructures de transport. Je comprends tout à fait votre raisonnement, mais je dirai plutôt qu'elle doit être accompagnée. Cela me paraît préférable.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est un vœu. Comme vous l'avez dit, nous sommes loin d'être décisionnaires, mais si un certain nombre de communes font remonter ce vœu, c'est une manière de faire pression sur l'État. Comme vous le dites, cela se fera ou pas. Mais en quoi est-il gênant de dire qu'il est nécessaire d'être cohérent dans les décisions prises ? Nous assistions récemment à la réunion des élus du sud, je peux vous dire que ce l'on entend n'est pas triste.

Claude DEBON

Il s'agit aussi d'arrêter la course en avant.

Jean-Jacques CAMPAN

D'une certaine façon, cela rejoint un peu la remarque préliminaire. Il y a une espèce de boule de neige qui se fait et les gens qui trinquent sont ceux qui vont travailler tous les matins et qui n'en peuvent plus.

Dominique DAUGERAS

Où est la qualité de vie ? On logera des gens d'ici 2020, mais on attendra 2030 pour les transporter.

M. le maire

Je vous ai expliqué les raisons de cette situation. De toute façon, quelqu'un qui habite à 50 ou 60 km de Paris, qui n'a même pas de transport public et qui vient en voiture, a une qualité de vie moins bonne que le Scéen, en dépit des difficultés du RER B. Je vous l'assure. Bien sûr, c'est une galère, mais c'est aussi, parce que nous avons été habitués à un certain confort de fonctionnement. J'ai longtemps pris le RER tous les jours. Il n'y avait pratiquement jamais de problème, excepté une grève de temps en temps. La qualité s'est dégradée, mais on ne peut pas dire non plus que plus rien ne fonctionne. N'allez pas dire que je dis que tout va bien. Ce n'est pas le cas. Mais si l'on veut parler de qualité de vie, beaucoup de gens qui habitent dans la métropole ont une qualité de vie moins bonne.

Mais je suis d'accord sur le raisonnement. J'aurais préféré que l'on dise que la densification doit être accompagnée par le développement des transports. On nous dit aussi que sans construction de logements, on ne pourra pas maintenir la gare de Robinson qui n'aura plus assez d'usagers...

Jean-Jacques CAMPAN

On vous concède cette formulation.

M. le maire

Avec cette modification, le texte vous convient-il ?

Claude DEBON

La deuxième partie de la phrase porte sur le principe de réalité. Il y a vraiment urgence à améliorer la fiabilité et la capacité d'accueil du RER B.

M. le maire

Il n'y a pas de problème. On garde cette partie.

Vous souhaitiez ensuite ajouter au terme mixité les qualificatifs « *sociale et générationnelle* ». Ce n'est pas un souci. C'est ce que nous voulions dire.

Dominique DAUGERAS

Sur le point 2.3 « *Préserver et mettre en valeur l'identité des territoires* », nous avons ajouté une phrase au milieu du paragraphe. *Les politiques d'aménagement métropolitaines doivent être suffisamment souples pour qu'à l'échelle plus fine des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, soient pris en compte les éléments qui constituent l'identité d'une ville : centres-villes anciens, ensembles pavillonnaires – et nous souhaiterions ajouter – « non convertibles en petits collectifs (dont le calme et l'accès facile au centre-ville doivent être facilités) »*. Ces petits ensembles pavillonnaires sont des témoins de l'histoire du territoire, topographie et perspectives paysagères, etc.

Un peu plus bas, nous voulons rajouter aussi : « *Conformément à la charte récemment signée, la ville de Sceaux continuera à mettre en valeur l'architecture villageoise d'Île-de-France garante de son identité et de son attractivité* ».

M. le maire

Chers collègues, qu'en pensez-vous ?

Chantal BRAULT

Il faudrait éviter d'utiliser dans la même phrase « facile » et « facilités ». Et je ne comprends pas la phrase suivante : « *un ensemble pavillonnaire dont le calme et l'accès facile...* ». La forme n'est pas bonne.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je suis un peu perplexe devant certaines de ces modifications. Je ne sais pas si l'on peut écrire des choses qui nous engagent autant. Si demain la maison de mon voisin est vendue, je ne sais pas qui l'achètera et il y aura peut-être un petit collectif. Je ne suis pas certaine que l'on puisse demander que les ensembles pavillonnaires ne soient pas convertis en petits collectifs.

Globalement, sur le ton de certaines phrases, il me semble que l'on est dans un mode réquisitoire plutôt que dans un projet d'avenir. Je suis gênée par le ton de certaines phrases. « *Il y a urgence à améliorer par tous les moyens sa fiabilité* (du RER B) ». On le sait. Tout le monde le sait.

M. le maire

Il faut comprendre que les règles d'utilisation d'un immeuble ne peuvent pas être décidées dans le cadre d'un PLU ou des règles d'urbanisme. On peut décider de la hauteur, de l'implantation, de l'emprise au sol, du retrait, mais on ne décide pas de ce qui se passe à l'intérieur. Ce qui pose d'ailleurs un problème de fond, puisque l'on a l'obligation de créer une place de stationnement pour un logement de plus de 30 m². Comme on n'est pas obligé de nous dire ce qui va se faire à l'intérieur, c'est un souci. C'est le problème de l'unifamilial qui a donné lieu à des discussions sans fin, il y a environ vingt ans, avec l'association des résidents du parc de Sceaux. La question du logement unifamilial figurait au cahier des charges du lotissement, mais ne pouvait pas être retranscrite dans le POS à l'époque. C'est la même chose. Le caractère pavillonnaire d'un quartier n'est pas lié à l'occupation unifamiliale. Il y a d'ailleurs pas mal de maisons qui comptent un deuxième logement, notamment un logement étudiant. C'est d'ailleurs quelque chose que vous soutenez à juste titre. La question de l'ensemble pavillonnaire est liée à la forme urbaine plutôt qu'à celle de l'occupation.

Dominique DAUGERAS

Les gens s'installent dans un quartier pavillonnaire pour être entourés de pavillons et ils peuvent se retrouver tout à coup face à un petit immeuble qui pourrait introduire des nuisances.

M. le maire

Oui, mais un petit immeuble qui aura la taille d'un gros pavillon.

Patrice PATTEE

M^{me} Daugeras, vous parlez en l'occurrence de la zone UE. Vous connaissez son règlement, nous en avons suffisamment discuté avant de la soumettre au conseil municipal. On a eu un certain nombre de réunions avec les associations de quartiers. Nous avons mis en place un règlement qui permet de préserver l'ambiance de ces quartiers pavillonnaires : les cœurs d'îlot, les hauteurs, l'interdiction de construire sur les deux limites séparatives. Je ne reviendrai pas sur toutes les règles de la zone UE. On ne peut pas aller plus loin. Nous discutons du SCOT qui est l'intermédiaire entre le SDRIF et le PLU. On ne va pas demander à la métropole d'intégrer dans le SCOT le règlement de la zone UE de Sceaux.

M. le maire

On ne peut pas aller trop loin et uniquement mettre en avant Sceaux. Nous avons nos débats, mais il existe des ensembles pavillonnaires dans de nombreuses villes. Ce texte dit que nous souhaitons vivre dans une métropole qui préserve les ensembles pavillonnaires existants.

Benjamin LANIER

Je trouve intéressante la deuxième partie avec la référence à la charte et la poursuite de la mise en valeur de l'architecture villageoise d'Île-de-France. C'est cela qu'il faut mettre en avant, sachant que pour ce qui concerne la première partie, les règles sont déjà définies. Je pense que le texte ne les remet pas en cause. En revanche, cette deuxième partie me paraît plus pertinente.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous nous rendons à votre argument. Nous contestons ce règlement du PLU, mais cela ne relève pas de la métropole. Il y a simplement un détail dans la troisième ligne de ce paragraphe. On pense qu'il est en effet intéressant de parler de la singularité et de l'identité des territoires, de leurs qualités patrimoniales et paysagères. Et je rajouterai volontiers « *leur relief* », car il me semble que l'aménagement d'une ville comme la nôtre, en deux versants, est différent de celui d'une ville à plat.

M. le maire

Vous voulez faire référence à la charte du centre-ville ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est ce que vient de dire notre collègue Benjamin Lanier.

M. le maire

Il faut donc écrire « *Conformément à la charte du centre-ville récemment adoptée* ».

Sceaux, le 14 décembre 2017

Jean-Philippe ALLARDI

Il faut être synthétique. Inutile de reprendre ce qu'il y a ensuite.

Jean-Jacques CAMPAN

D'accord.

Dominique DAUGERAS

Je poursuis avec le point 2.5 « *Affirmer la place de la nature en ville* ». Nous avons ajouté à la fin de ce paragraphe trois lignes qui apparaissent ailleurs. Il nous a semblé qu'elles étaient davantage à leur place dans ce paragraphe, puisqu'il traite de la nature en ville. C'est un point qui apparaît dans votre projet de contribution en partie 3. Nous suggérons d'écrire : « *La ville de Sceaux contribue au développement de la nature en ville, notamment en organisant des démarches participatives comme les jardins partagés* ». Nous pensons qu'il est plus approprié de déplacer cette phrase dans le point 2.5.

M. le maire

Dans la notion de jardins partagés, il y a l'aspect lié à la nature et l'aspect participatif. On peut l'écrire deux fois, cela n'a pas d'importance. Il faut écrire que « *la Ville de Sceaux entend continuer à contribuer...* ».

Jean-Jacques CAMPAN

Point n° 3, pas de problème pour les cinq premières lignes.

Il est ensuite écrit : « *En outre, le développement des modes de déplacement doux devra être encouragé pour ses impacts sur la santé* », et nous ajoutons « *et les équilibres bio-énergétiques* ». C'est un néologisme, mais on veut parler d'une combinaison entre l'environnement et... Mais cela n'est peut-être pas très facile à comprendre. Si ce n'est pas clair, on l'enlève.

Dernière suggestion à la fin du texte : « *La ville veut lutter contre la pollution et le réchauffement climatique dans le secteur du bâtiment ancien très important à Sceaux en incitant, voire en aidant les propriétaires à investir dans les économies d'énergie et l'isolation thermique des bâtiments (collectifs et individuels) et en encourageant le développement des outils d'échange et de conseil entre propriétaires et habitants.* »

M. le maire

D'accord. On remplacera juste « *dans le secteur du bâtiment ancien* » par sur « *le bâti ancien* ».

Nous passons au vote sur ce texte modifié.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Valérie, merci de bien vouloir reprendre ce texte, le modifier et l'envoyer rapidement aux membres du conseil municipal.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je suis désolée, mais je trouve que la formulation « *la Ville souhaite lutter contre la pollution et le réchauffement climatique* » est un peu restrictive. Ce n'est pas suffisant. Je trouve qu'il est plus cohérent « *d'accompagner les copropriétés dans les démarches visant à la transition énergétique* ».

M. le maire

Oui. Mais la transition énergétique vise bien à lutter contre la pollution et le réchauffement climatique.

Nous passons au point suivant.

Approbation de la suppression des plans d'alignement communaux des rues Clos Saint-Marcel, Maréchal Foch et de la rue de Bagneux.

Patrice PATTEE

Le 30 juin 2017, nous avons présenté lors de la séance du conseil municipal un projet de suppression des plans d'alignement communaux. Ces plans d'alignement datent de 1947 pour la rue de Bagneux et de 1955 pour les rues des Clos Saint-Marcel et Maréchal Foch, mais n'ont jamais été mis en œuvre.

La procédure de suppression a fait l'objet d'une enquête publique du 2 au 16 octobre 2017. Le commissaire-enquêteur a reçu deux personnes qui sont venues consulter le dossier, mais qui n'ont pas fait d'observations. Une personne a formulé anonymement un avis favorable. Un courriel a par ailleurs sollicité quelques explications sur le dossier. Une personne s'est enfin présentée lors de la permanence du commissaire-enquêteur.

Au total, cinq personnes se sont manifestées dans le cadre de cette enquête, mais aucune objection n'a été formulée sur ce projet de suppression des plans d'alignement communaux. Le commissaire-enquêteur a par conséquent émis un avis favorable sur la proposition d'abandon des plans d'alignement sur ces trois voies.

Il vous est donc proposé ce soir d'acter l'abandon de ces plans d'alignement, datant de 1947 pour la rue de Bagneux et de 1955 pour les rues des Clos Saint-Marcel et du Maréchal Foch.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Juste une remarque. D'une manière générale, nous ne sommes guère favorables à l'abandon de l'espace public, mais compte tenu du fait que personne n'a contesté, nous voterons pour cette délibération.

M. le maire

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 14 décembre 2017

Déclassement et vente de la propriété 5 rue du Maréchal Joffre

Patrice PATTEE

Il s'agit de déclasser la propriété du 5 rue du Maréchal Joffre située face à la gendarmerie, en prévision de sa vente.

Cette propriété a été acquise auprès de la SNCF en 1991 après la construction du TGV. Ces terrains, comme un certain nombre d'autres, constituaient des délaissés de l'emprise de la SNCF qui avait été acquise au début du XXe siècle en prévision de la construction du nouveau ferré.

Nous vous proposons ce soir de :

- ✓ déclasser la propriété, propriété de la Ville depuis 1991
- ✓ d'autoriser le maire à vendre cette parcelle au promoteur OCDL

La Ville a procédé à la consultation d'opérateurs en vue de la vente de ce bien. La société GIBOIRE représentée par la société OCDL a fait la meilleure proposition, d'un montant de 6 050 000 € hors-taxes, hors droits et hors charges

Ce montant sera versé selon les modalités suivantes :

- ✓ un versement numéraire d'un montant de 5 600 000 €HT/HD/HC, remis au moment de la réalisation de la vente ;
- ✓ la remise en dation d'un niveau de parking souterrain comportant 25 places de stationnement, valorisé au prix de 450 000 €.

Il existe sur ce terrain un petit parking qui avait été aménagé pour le personnel de la mairie, la nouvelle mairie ne comprenant pas de places de parking. Pour permettre de continuer à accueillir le personnel de la mairie, nous avons donc demandé au promoteur de construire une nappe de parking dédiée aux services de la mairie.

Il vous est donc proposé de déclasser ce terrain qui sera vendu à OCDL pour un montant de 6 050 000 €, dont 5 600 000 € en numéraire et une nappe de parking valorisée à 450 000 €.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Cette opération est un peu dans le même esprit que les autres. Ce terrain figurait dans l'ancien POS en zone UD. Si cela avait été toujours le cas, nous n'aurions pas eu d'objections. Cette propriété aurait sans doute été vendue moins cher, mais elle aurait tout de même pu contribuer à diminuer la dette.

En l'occurrence, on va se retrouver avec un bâtiment qui ira probablement jusqu'à 18 mètres, avec des décrochés successifs. Il s'agit donc d'une opération de densification très importante, ce qui nous gêne. Par cohérence avec notre souci de ne pas avoir une densification exagérée, nous voterons contre cette délibération.

Benjamin LANIER

La construction de logements étant prévue, existe-t-il dans le cadre de cette vente des clauses sur le logement social ou éventuellement le logement étudiant ? Peut-on éventuellement en rajouter pour être en cohérence avec ce que l'on fait de manière générale ?

Patrice PATTEE

Non, parce qu'il s'agit d'une toute petite opération qui n'a rien à voir avec l'opération dont nous parlions précédemment. Il s'agit de réaliser une vingtaine de logements. Il n'y a donc pas matière à créer des logements sociaux ou des logements pour étudiants.

Benjamin LANIER

Je ne parle évidemment pas de la totalité, mais d'un pourcentage.

Patrice PATTEE

Il n'y aura pas de logements sociaux. Il est prévu de construire à cet endroit une toute petite copropriété.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VI- ESPACE PUBLIC – MOBILITE

Service de location de vélos en libre-service « Vélib' » – convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.

Patrice PATTEE

Il s'agit de s'engager formellement sur la construction de stations Vélib' à Sceaux, ce dont nous discutons depuis un certain temps.

Par délibération du 11 mai 2017, le conseil municipal a décidé le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole. Par cette délibération, nous nous sommes engagés à ne pas mettre en place notre propre service de VLS sur la ville, mais de le confier au syndicat Autolib' Vélib' dans l'éventualité du déploiement de ce service à Sceaux.

Par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal a annoncé la création de 3 stations Vélib' à Sceaux en 2018, dont une mutualisée avec Bagneux.

Nous vous proposons ce soir de nous engager formellement sur l'installation de ces stations Vélib' à Sceaux, compte tenu du fait que nous en connaissons maintenant le coût.

À la grande différence d'Autolib », il s'agit en l'occurrence d'un marché. Le marché avec JC DECAUX arrivant à échéance le 31 décembre, le Syndicat a lancé un appel d'offres ouvert sur le territoire de la ville de Paris et des communes environnantes et décidé, en juillet 2017, d'attribuer le marché à SMOVENGO pour un coût prévisionnel de 40 millions d'euros par an.

Les deux principales sources de financement du service Vélib' sont les usagers au travers de leur abonnement et les communes qui accueilleront les stations. Le Syndicat a adopté un budget prévisionnel 2018 assez prudent sur la base du nombre actuel d'abonnés au service Vélib', ce qui représente une recette de l'ordre de 13,5 M€. Le reste à charge sera réparti entre les collectivités locales au prorata du nombre de stations présentes sur leur territoire. Le coût d'une station s'élève à environ 20 000 €. La Métropole du Grand Paris accordera par ailleurs une subvention de 4 M€ par an pour les stations en dehors de Paris, soit 10 000 € par station et par an. Le reste à charge pour la Ville s'élève donc pour 2018 à 10 000 € par station.

Il s'agit d'un budget prévisionnel. Comme je vous l'ai dit, le Syndicat a plutôt eu une attitude prudente. Nous pouvons imaginer qu'il y ait un réel engouement pour le Vélib' à l'échelle de la métropole, surtout si l'on s'en donne les moyens, tout comme ce fut le cas avec la première version du Vélib'. Entre 2007 et 2017, ce service a en effet rencontré de plus en plus de succès auprès des Parisiens. Nous pouvons donc espérer que ce reste à charge aille en diminuant.

La convention que nous vous proposons d'adopter est un peu technique. Il s'agit d'une convention de superposition d'affectation du domaine public, ce qui revient à abandonner l'emprise des stations au Syndicat qui les confiera à SMOVENGO.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Comme vous l'avez rappelé, le projet a démarré au mois de mai. L'idée de départ était de lancer une étude et de prévoir éventuellement la création d'une station à Sceaux. On a voté ensuite au mois de juin pour arriver aujourd'hui à un aboutissement beaucoup plus important.

Il est vrai que les choses sont allées très vite alors que l'on continue à se poser quelques questions sur les besoins réels du service Vélib' à Sceaux.

Je voulais revenir à cet égard sur l'enquête dont vous nous aviez communiqué les résultats au mois de juin dernier. J'ai regardé de près le questionnaire envoyé. Sur 34 questions, seules 5 questions portaient sur le Vélib' et aucune sur le Vélib' à assistance électrique, ce qui m'avait paru bizarre. Les résultats de cette enquête posaient par ailleurs question. Nous l'avions dit au mois de juin. Finalement, sur 152 réponses, ce qui n'est pas énorme, 114 répondants se déclarent favorables au Vélib', mais la majorité d'entre eux possèdent déjà un vélo, ce qui pose la question de savoir s'ils utiliseront véritablement ce service. Nous avons discuté de ce point. Vous aviez avancé des arguments qui ne nous avaient pas complètement convaincus. Seuls 64 sur 152 répondants disent qu'ils utiliseront véritablement ce service, ce qui est relativement peu. On voit

bien que vous avez travaillé de très près les éléments financiers et techniques. On parlait au départ d'une station. Ce sera désormais trois stations. C'est vrai que cette rapidité qui, certainement, se justifie reste toutefois problématique pour nous. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Benjamin LANIER

Nous restons sur la même ligne que nous avons défendue jusqu'à présent, c'est-à-dire le soutien à l'implémentation de Vélib' sur notre commune.

Patrice PATTEE

Effectivement, M^{me} Debon, vous avez raison, les choses sont allées très vite. La Ville de Paris, pour des raisons que je n'arrive pas bien à comprendre, s'est retrouvée confrontée à l'extinction prochaine du marché passé avec DECAUX. Cela étant dit, des techniciens ont travaillé sur la question bien avant que nous y soyons associés. Il y a quand même eu deux ans de travaux au préalable. Les premières réunions de constitution du Syndicat Vélib' et la phase d'études à laquelle vous faisiez référence remontent à février 2016. Cela peut sembler avoir été un peu précipité, puisque nous en avons parlé pour la première fois au sein du conseil municipal le 11 mai 2017, même si je pense que nous avons délibéré en 2016 pour adhérer au Syndicat, mais il y a eu deux années de travail sur ce projet. Cela été très intense et rapide, mais cela n'a pas été bâclé.

Vous faites référence à l'enquête que nous avons lancée pour mesurer l'appétence locale au service Vélib'. Je rencontre beaucoup de gens qui manifestent de l'impatience face à ce service qui arrivera dans quelques mois. Normalement, les stations devraient être installées fin mars.

Claude DEBON

Je ne pense pas que nous ayons délibéré en 2016. J'avais regardé, mais je vérifierai à nouveau.

M. le maire

Je ne crois pas non plus. Nous avons délibéré cette année.

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

Dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.**Patrice PATTEE**

Nous avons mis en veille cette année notre soutien à l'acquisition des VAE auprès des Scéens, le gouvernement précédent, par l'intermédiaire de Ségolène Royal, ayant instauré une aide à l'achat de VAE pour promouvoir l'électromobilité à vélo au niveau national. Cela a fort bien marché. Je ne sais plus combien de vélos se sont vendus, mais il y a eu un véritablement engouement pour le vélo à assistance électrique.

Il s'est passé des choses que nous ne parvenons pas véritablement à décoder, mais en pleine réflexion sur la transition énergétique, il a été décidé de revenir sur cette mesure. Dans un premier temps, Bercy a décidé de fermer les robinets. Mais Élisabeth Borne a trouvé une sorte de compromis. Elle a d'ailleurs reconnu l'avance des collectivités locales dans ce domaine. L'État redonne donc la main aux collectivités locales et décide d'accompagner les mesures prises au niveau local.

L'aide de l'État à l'achat de VAE étant désormais conditionnée à l'octroi d'une subvention de la part des collectivités locales, nous vous proposons ce soir de rétablir la subvention à l'achat de VAE dans des proportions néanmoins plus modestes. Nous vous proposons ainsi de plafonner notre aide à 100 €, soit 10 % du coût d'achat d'un VAE.

Un élément vous fera plaisir, M. Campan, puisque l'État a décidé de soumettre sa subvention à des conditions de ressources. J'ai fait un peu de veille dans ce domaine. Les collectivités ayant mis en place un dispositif soumis à condition de ressources n'ont distribué aucune aide.

Les Scéens bénéficieront d'une aide de 100 € pour l'achat d'un VAE. Ils se débrouilleront ensuite avec Bercy pour bénéficier de la subvention de l'État.

Jean-Jacques CAMPAN

Je n'ai pas très bien compris. D'après ce que je comprends, la Ville propose donc de reconduire le dispositif d'aide à l'achat des VAE, et vous écrivez « *sans condition de ressources* ». Si je comprends bien ce que vous dites, l'État rajouterait une subvention de son propre chef avec conditions de ressources.

M. le maire

C'est cela. L'État met en place une aide sous condition de ressources, à condition que la collectivité verse une aide. Nous disons que l'on ne souhaite pas imposer des conditions de ressources pour l'attribution de notre aide. Essentiellement, parce que cela serait très lourd à gérer. Toute personne qui décide d'acheter un VAE bénéficiera d'une aide de 100 € de la part de la commune. Celles qui se situent en dessous d'un certain niveau de ressources bénéficieront par ailleurs d'une aide de l'État. Cela revient à ce que vous souhaitiez.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous rappelle que nous souhaitons que l'aide soit également conditionnée à l'âge. Les jeunes n'ont qu'à pédaler. Ils n'ont qu'à faire comme moi !

M. le maire

Voilà ce que nous proposons. Sans aide communale, le Scéen qui dispose de peu de moyens ne pourrait pas non plus bénéficier de l'aide de l'État, celle-ci étant désormais conditionnée au versement par la Ville d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. C'est une sorte de compromis.

De toute façon, je pense que l'action que nous avons menée, et qui n'a pas coûté extrêmement cher, a été bénéfique.

Benjamin LANIER

On ne commentera pas la décision de l'État, même si elle est malheureusement contestable, surtout, comme le disait M. Pattée, par rapport aux engagements pris. En revanche, nous estimons que le montant alloué est trop faible pour inciter à l'achat d'un VAE, dans le cadre de l'engagement pris par la Ville. La subvention a encore diminué de moitié par rapport aux années précédentes. Ne peut-on pas attribuer le même montant que l'État, soit 200 €, puisqu'il n'y a pas de conditions de ressources prévues pour nous, sachant que le nombre de bénéficiaires a été jusqu'à présent relativement limité ? Ce n'est pas cela qui va grever le budget de la Ville et je pense qu'il est important de montrer la volonté de la Ville dans ce domaine. Or, on montre en l'occurrence une volonté en baisse avec un montant d'aide encore en baisse.

M. le maire

L'aide allouée par la Ville a diminué de façon régulière.

Benjamin LANIER

Je le conteste chaque année.

M. le maire

Vous contestez, mais c'est votre métier, M. Lanier !

Benjamin LANIER

Je pense contester raisonnablement, M. le maire.

M. le maire

Nous avons accordé 176 subventions entre 2011 et 2016.

Francis BRUNELLE

Une petite note d'information d'actualité. Je prends le métro temps en temps, lorsque je ne prends pas mon scooter. Il y a en ce moment des affiches d'un grand équipementier de sport, dont je ne prononcerai pas le nom, qui vend des vélos à assistance électrique à 569 €. Le prix des vélos électriques est donc en baisse.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. le maire

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES**Convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins – approbation de l'avenant n° 2.****Sylvie BLÉRY-TOUCHET**

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine le 31 mars 2011 en vue d'étudier la réalisation d'un projet d'hôtel d'activité en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, afin de favoriser l'implantation d'activités artisanales sur le secteur des Quatre-Chemins.

Un premier avenant a été signé le 17 février 2014. Ce deuxième avenant a pour objectif, dans le cadre de la phase de ce projet qui devient opérationnel, de suivre le projet architectural, sachant que la Chambre des métiers et de l'artisanat nous fait bénéficier de son expertise depuis 2011.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à conclure un deuxième avenant à la convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine pour poursuivre les actions engagées et bénéficier de son expertise en matière de création de locaux artisanaux en milieu urbain et à pied d'immeubles d'habitations, mais également en matière de choix des activités et de modes d'occupation adaptés pour ce type de locaux.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous approuverons cette délibération pour plusieurs raisons. La première, c'est que nous préférons voir l'artisanat localisé dans un secteur particulier plutôt que de le voir réparti dans les zones pavillonnaires.

Deuxièmement, nous nous réjouissons de la mise en place d'activités, même si cela n'est pas à la hauteur de ce que nous aurions souhaité. Vous vous souviendrez qu'en 2009, lorsque nous parlions du PLU, je vous avais proposé de faire une grande zone d'activité dans le secteur des Quatre-Chemins. Vous m'aviez répondu que ce n'était pas suffisamment grand et que cela n'était donc pas possible. La stratégie consistait à aller dans le résidentiel. Nous le regrettons, mais à partir du moment où l'on favorise l'activité artisanale, on ne peut qu'être pour.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SIFUREP – communication du rapport d'activité 2016

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Comme vous le savez, la ville de Sceaux est adhérente au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne. Ce syndicat nous permet d'avoir une assistance juridique, des conseils et un partage d'expérience avec d'autres villes, ce qui est finalement le plus intéressant.

Cette adhésion permet par ailleurs aux Scéens d'accéder à des prestations d'obsèques à des tarifs négociés par le SIFUREP avec l'OGF, sous la marque PFG.

S'agissant du rapport d'activité, il convient de retenir que nous disposons de l'un des cinq crématoriums, celui de Clamart, gérés par le SIFUREP. Nous bénéficions également d'une enquête annuelle sur les tarifs, ce qui nous permet de calibrer nos tarifs.

Je vous laisse constater le fait que la mortalité est en baisse en France, excepté en Île-de-France où elle est au contraire en augmentation. Selon les études que j'ai lues, cela est dû à des raisons de santé.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce qui nous interpelle, c'est que la mortalité augmente en Île-de-France. C'est peut-être à relier avec les discussions que nous avons eues tout à l'heure. Existe-t-il quelque part un rapport qui permet d'explicitier cette augmentation de la mortalité en Île-de-France ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Non, pas à ma connaissance. La question a été posée lors du colloque au cours duquel le SIFUREP a présenté son rapport d'activité, mais il n'existe pas de réponse publiée par le SIFUREP sur cette question.

Francis BRUNELLE

Une étude démographique précise le taux de mortalité, département par département et tranches d'âge par tranches d'âge. Je pourrai vous communiquer les chiffres si cela vous intéresse. On constate effectivement une dépopulation progressive de l'Île-de-France avec un taux de naissance inférieur au taux de décès. Il y a effectivement une inversion de la courbe entre les naissances et les décès. Ces documents sont disponibles sur le site de l'ARS Île-de-France. Un document intéressant sur les + de 85 ans met en évidence le taux d'augmentation de cette tranche d'âge département par département et le coût potentiel en termes de santé de cette population.

M. le maire

S'il n'y a pas d'autres questions, nous prenons acte de la communication de ce rapport.

Sceaux, le 14 décembre 2017

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2016

Jean-Pierre RIOTTON

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), auquel elle a délégué la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence réseau urbain de télécommunication et de vidéocommunication.

L'article L. 52 11–39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport pour l'exercice 2016 sur les activités du SIPPEREC est accessible sur le site Internet www.sipperec.fr. Il pourra être fourni sur demande.

Son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune est jointe à la présente note.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

La commune poursuit toujours ses efforts pour maîtriser l'énergie, puisqu'on nous a reversé 1543,20 €. La commune poursuivra par ailleurs l'enfouissement des réseaux dans les prochaines années.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – communication du rapport relatif à l'exercice 2016.

M. le maire

Je vous rappelle que l'ancien patrimoine de la SEMA Sceaux comprenait :

- ✓ 85 logements conventionnés situés rue Léon Blum,
- ✓ 10 boxes situés au sous-sol de l'îlot Benoît,
- ✓ 24 logements PLA et 12 logements PLI situés place des Ailantes et rue du Docteur Roux,
- ✓ 1 propriété sise 2 sentier de Paris.

L'exercice 2016 s'est caractérisé par l'acquisition par la SEMA Sceaux du patrimoine des OPH de Bourg-la-Reine et de Sceaux. La SEM dispose donc désormais d'un patrimoine de 1 655 logements et se nomme Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Sceaux, le 14 décembre 2017

La reprise en gestion du patrimoine de ces deux offices n'interviendra que sur l'exercice 2017.

Pour information, nous avons eu un avis favorable de la part du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) ainsi que du Conseil de l'habitat social pour la dissolution des offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine. Il reste à prendre le décret pour acter leur dissolution.

Nous avons maintenant l'obligation de distinguer les activités agréées d'une part et les activités non agréées d'autre part. Les activités non agréées concernent les activités de location de logements non conventionnés. Leur part est inférieure à 10 %.

S'agissant des activités non agréées, nous avons vendu la maison située 13 avenue Jules Guesde dans le cadre des opérations d'aménagement du secteur des Quatre-Chemins avec une plus-value de 197 513 €, sur laquelle ont été amputés des frais communs pour un montant de 54 105 €. L'activité non agréée se traduit par conséquent par un résultat très positif.

S'agissant des activités agréées, l'exercice a été marqué par la cession des patrimoines des offices de Sceaux et Bourg-la-Reine, intervenue à effet du 31 décembre 2016 en prenant en compte dans le prix, les travaux futurs à réaliser.

Les provisions pour gros entretien afférentes à ce patrimoine n'ayant pas encore été transférées et restant donc pour l'instant acquises aux OPH, la SEM a dû comptabiliser sur l'exercice 2016 une charge au titre de la reconstitution des provisions correspondantes.

Compte tenu de ces éléments, le résultat normatif de la SEM est excédentaire à 29 535 €, avant prise en compte de la reconstitution de la provision pour gros entretien à concurrence de 762 001 €.

À partir de 2017, il n'y aura plus cet impact. Par ailleurs, dans l'affectation du boni de liquidation, les provisions présentes dans les comptes de l'office seront reversées par l'intermédiaire de la Ville à la SEM. Il s'agit donc d'une écriture comptable, mais qui ne traduit pas l'activité réelle de la SEM.

L'exercice clos au 31 décembre dégage donc un déficit exceptionnel de 534 953 € : le résultat de l'activité agréée est de -678 361 € et celui de l'activité non agréée est de 143 408 €.

Cela vous est résumé dans le tableau.

Le capital restant dû de la dette de la SEMA SCEAUX auprès des établissements de crédit s'élève à un montant total de 3 503 779 €.

Le montant des emprunts transférés pour Sceaux Habitat est de 17 296 074,46 € et de 3 372 239,04 € pour l'office de Bourg-la-Reine.

Les capitaux propres de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat s'établissent à 1 513 829,97 € après prise en compte des résultats 2016.

Les bilan et compte de résultat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2016 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 27 septembre 2017.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Globalement, nous n'avons pas d'objection. J'aurai une simple question et je remercie d'ailleurs Mesdames Bousquet et Dec de m'avoir envoyé les documents. Il y a grosso modo une soixantaine de millions de dettes qui se répartit entre des dettes auprès d'établissements de crédit pour environ 24 M€ et d'autres dettes pour 35 450 000 €. Auprès de qui ont été contractées ces autres dettes ?

J'ai une deuxième question. On voit dans la présentation que la propriété située rue Jules Guesde a été vendue pour 197 513 €, mais je note également un montant de 808 894 € dans les produits exceptionnels du résultat courant. Est-ce qu'il y a eu d'autres cessions ? À quoi correspondent-elles ?

M. le maire

Ces 810 000 € correspondent à la cession de la maison située rue Jules Guesde.

Jean-Jacques CAMPAN

J'avais compris qu'elle s'élevait à 197 000 €.

M. le maire

Ce montant correspond à la plus-value réalisée.

Pour la dette, cela fait partie justement de l'affectation du fameux boni. En réalité, la SEM a acheté le patrimoine évalué à une valeur totale pour Sceaux et Bourg-la-Reine de 60 M€, mais elle ne l'a pas payé, puisqu'elle ne peut le faire qu'avec l'affectation du boni de liquidation. Il s'agit de mouvements comptables et non pas de mouvements de fonds. C'est la raison pour laquelle la SEM aura un capital augmenté, puisque l'affectation du boni donnera lieu en partie à l'augmentation du capital. En revanche, la dette bancaire continue à exister.

Nous avons réalisé le transfert à la date du 31 décembre, ce qui complique la lecture des comptes, mais nous l'avons fait pour des raisons de gestion des logements, puisqu'au 1^{er} janvier 2017, les quittances ont été établies au nom de la SEM.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compétence de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris en matière d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.

M. le maire

L'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris est né de la fusion de trois communautés : la communauté de communes de Chatillon-Montrouge, la communauté d'agglomération Sud de Seine qui regroupaient les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay et Malakoff, et la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres dans laquelle figurait Sceaux.

Les transferts de compétences n'ont pas été les mêmes dans ces différentes communautés. Des discussions ont eu lieu au sein de l'EPT, puis au sein du Conseil territorial. Il a été décidé que, si la compétence en matière d'éclairage public avait été transférée à l'intercommunalité précédemment à la création de l'EPT, ce dernier gardait cette compétence. Dans le cas contraire, elle demeure aux communes.

Cela signifie que nous délibérons sur quelque chose qui ne nous concerne pas directement. Sceaux, Antony, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Bourg-la-Reine ont souhaité conserver cette compétence sur l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore et la pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année, ce qui ne veut pas dire que le transfert ne se fera pas un jour. Mais nous avons souhaité le statu quo compte tenu des incertitudes pesant sur tout cela.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'allais simplement vous demander pourquoi nous devons voter pour quelque chose qui ne nous concerne pas, mais vous venez de répondre. D'une certaine façon, nous votons pour garder cette compétence.

M. le maire

Oui. Nous votons pour dire que nous sommes d'accord avec les délibérations de l'EPT. C'est très formel.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

IX- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2017 – Affectation du boni de liquidation de l'OPH Sceaux Habitat

M. le maire

Nous devons voter sur deux délibérations : une délibération de prise acte de la communication du rapport sur la politique de l'habitat en 2017 et une délibération sur l'affectation du boni de liquidation de l'OPH Sceaux Habitat.

Roselyne HOLUIGUE LEROUGE

Fin 2017, le nombre de résidences principales sur la ville de Sceaux est de 8 579, dont 21 % de maisons individuelles et 76 % de logements collectifs.

Les caractéristiques intéressantes sur les logements sociaux sont détaillées dans la note. La ville dispose, sur son territoire, de 1 956 logements conventionnés, soit 22,79 % contre les 25 % résultant de l'obligation légale.

L'augmentation de ce taux est le résultat du conventionnement de 27 logements PLI existants en PLUS, propriété de Sceaux Habitat, et de la construction de six logements familiaux locatifs sur les Clos Saint-Marcel.

L'engagement de la ville en matière de production de logements aidés se traduit par ailleurs par le versement de subventions octroyées aux bailleurs présents sur le territoire.

Vous avez ensuite le tableau qui récapitule les permis de construire et l'état d'avancement actuel.

S'agissant des perspectives de production de logements familiaux conventionnés, il convient de noter l'opération de reconstruction des Mésanges. Ce chantier est entamé et permettra de compléter la résidence des Mésanges d'ici 2023. Cette opération se compose de 260 logements sociaux et 58 logements libres. La première phase de construction de 61 logements a commencé, afin de permettre le relogement des locataires d'un premier bâtiment. La deuxième phase, avec la création de 90 logements, permettra de reloger les locataires restants et d'accueillir de nouveaux occupants. La troisième phase comprendra la construction de 120 logements sociaux et de 58 logements proposés à l'accession.

La livraison de la première tranche est prévue pour le premier semestre 2019.

Nous conduisons cette opération avec le partenaire France Habitation avec qui nous avons signé un protocole de relogement des occupants actuels. Ce protocole a été approuvé par le conseil municipal après délibération en septembre 2015. Son objectif vise à mettre en place une véritable ingénierie sociale en faveur des locataires et à assurer la meilleure coordination entre les acteurs investis dans le processus de l'opération. Le plan de relogement a débuté au printemps 2017 et nous rencontrons régulièrement France Habitation, afin d'en assurer le suivi.

Une autre opération prévue pour 2020 concerne l'acquisition en VEFA du programme immobilier situé 14, avenue de Berry. Cette opération est réalisée par France Habitation qui a sollicité la garantie d'emprunt de la Ville en 2016. Cette opération comporte 14 logements conventionnés PLUS et PLS. La Ville disposera ainsi d'un droit de réservation de deux logements.

L'opération Albert 1^{er} comprend deux lots opérationnels :

- ✓ un premier lot permettant de relocaliser la crèche de la rue du Lycée avec la création de 80 berceaux et la création d'une résidence étudiante d'environ 117 logements
- ✓ un deuxième lot avec la création de 60 logements familiaux dont 23 logements sociaux.

L'opérateur n'est à ce jour pas choisi.

L'opération 2 ter Jules Guesde est une opération d'acquisition-amélioration est menée par LOGIS-TRANSPORTS. Ce bâtiment comprend 25 logements locatifs. Il est prévu la création de deux nouveaux logements. Ces 27 logements seront conventionnés, dont 6 seront réservés à la Ville. La livraison est prévue en 2020.

L'autre sujet concerne l'offre en direction des étudiants. Sceaux compte en effet 10 000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur. Notre projet est de les aider à se loger sur la ville.

L'opération des Quatre-Chemins comprend 150 logements sociaux pour étudiants. La première pierre a été posée il y a deux mois par Monsieur le maire. Le chantier a donc démarré et les bâtiments seront livrés fin 2018.

L'opération Albert 1^{er} comprend 117 logements conventionnés en PLS pour des étudiants. Sceaux Habitat mène le projet et a bénéficié d'un bail à construction portant sur les volumes de la résidence pour étudiants, la Ville souhaitant conserver la propriété du terrain.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été confiée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui travaille en partenariat avec Fac Habitat. Sur ce projet, la Ville a un droit de réservation de 30 % portant sur 35 logements de la résidence.

Les programmes de construction de logements conventionnés constituent une réponse aux besoins locaux de production énoncés dans le PADD. Il s'agit de construire des quartiers durables, d'aménager durablement des opportunités foncières, afin de reconstruire la ville sur elle-même et d'apporter une réponse solidaire aux besoins en logements de la région Île-de-France et des Scéens.

S'agissant de l'exercice interne d'attribution des logements, l'année 2017 a été une année difficile et singulière, tant au point de vue national que local. Le début de l'année a été marqué par la parution de la loi Égalité et citoyenneté qui impacte de manière significative la gouvernance de l'habitat. La Loi de finances 2018 prévoit par ailleurs une baisse de l'APL des locataires de plus de 60 € en moyenne et exige que les organismes HLM diminuent leurs loyers d'autant. Cette disposition entraînant une perte brutale de ressources va contraindre les organismes à suspendre leurs investissements en termes de construction et de réhabilitation.

Lors de sa séance du 5 octobre 2017, le conseil municipal de Sceaux a appelé au retrait des dispositions de ce projet.

90 % des logements sociaux sont conventionnés à l'APL et 25 % des locataires concernés perçoivent cette prestation. Elle est donc essentielle pour un grand nombre de familles.

Concernant les bailleurs implantés sur la commune, l'impact d'une telle mesure sera notable. La perte annuelle pour la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est ainsi évaluée entre 230 000 et 275 000 € par an, ce qui impactera l'autofinancement de l'office.

Sur les actions en direction des publics prioritaires, les règles ont également changé. Précédemment le préfet avait donné délégation au maire pour tout ou partie des droits de réservation des logements locatifs. En contrepartie, le maire délégataire s'engageait à respecter les principes fondamentaux édictés par la loi, notamment le droit au logement, la mixité sociale, la solidarité intercommunale avec la fixation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Cette délégation a depuis été supprimée par la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017. Ce contingent portait à Sceaux sur 353 logements.

Les textes prévoient que ces droits pourront être uniquement délégués à la Métropole du Grand Paris.

Depuis le 1^{er} mai 2017, l'État saisit les maires sur les candidats de l'Île-de-France qu'il entend positionner sur un logement vacant relevant de son contingent.

Il existe deux sortes de publics prioritaires. Le premier concerne le DALO (le droit au logement opposable). Ce droit, instauré par l'État, garantit à toute personne qui n'est pas en mesure d'accéder au logement par ses propres moyens ou de s'y maintenir une obligation de résultat des pouvoirs publics, et en particulier des communes. La délégation de gestion du contingent préfectoral à la Ville constituait un outil pour réaliser cet objectif. Or, nous ne disposons plus aujourd'hui de cet outil.

La loi Égalité et citoyenneté a également précisé les priorités d'accès au parc social et a étendu l'obligation des réservataires (Préfecture, Action Logement, collectivités) en matière d'attribution aux publics prioritaires.

Les ménages reconnus DALO sont considérés comme « les prioritaires des prioritaires » et chacun des réservataires doit consacrer 25 % de ses attributions annuelles à ces ménages, ou à défaut à d'autres ménages prioritaires non labellisés.

Les demandeurs de logement reconnus comme prioritaires au titre du dispositif DALO font l'objet d'un suivi particulier en liaison avec les services de l'État. 12 demandeurs ont été logés à Sceaux depuis le début de l'année 2017, contre 8 en 2016.

Le deuxième public propriétaire concerne le PDALPD, Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées. L'objectif de ce plan est de permettre à tous les publics en difficulté d'être logés décemment et de se maintenir dans leur logement. Tous ceux qui ne relèvent pas du dispositif DALO peuvent entrer, pour autant qu'on le demande, dans ce PDALPD.

L'objectif de Sceaux fixé pour 2017 était de 36 logements contre 35 en 2016. En 2017, nous sommes parvenus à faire 18 relogements dans le cadre de ce dispositif.

Au total, ce sont 30 logements qui ont été attribués aux publics prioritaires sur les 100 logements libérés en 2017.

La loi Égalité et citoyenneté réaffirme par ailleurs le principe de mixité sociale et instaure des règles visant au rééquilibrage de l'occupation du parc social.

Sur le territoire de l'EPT, il s'agit de consacrer au moins 25 % des attributions annuelles, hors QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) aux demandeurs ayant les revenus les plus modestes, dont le seuil est fixé à 760 € par mois. À Sceaux, l'objectif d'attribution correspond à 9 ménages.

S'agissant de l'état des demandes et des attributions en 2017, la Ville entretient des relations très étroites avec les différents offices et les bailleurs, ainsi qu'avec son office de l'habitat.

En ce qui concerne le parc de logements de Hauts-de-Seine habitat, le bailleur le plus important sur le territoire, un partenariat a été mis en place et fonctionne, notamment au travers d'une démarche de gestion urbaine de proximité mise en œuvre pour le quartier des Blagis.

Les ménages sans lien avec la ville restent nombreux, puisque sur les 6 574 dossiers, plus de 75 % correspondent à des ménages ne résidant pas à Sceaux et ne travaillant pas sur la commune.

Parmi ces demandes, 962 dossiers sont en instance auprès du service Habitat de la Ville. Ce nombre reste relativement stable d'une année sur l'autre.

En 2017, 154 personnes ont été reçues par le service Habitat, 29 par le maire et 61 par moi-même.

La rotation reste toujours très faible et est encore plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle s'élève à 5 %. Le nombre de congés enregistrés en 2017 est de 102 contre 119 en 2016.

Le contexte confirme la pertinence de se doter d'outils locaux. Lors du conseil du 3 novembre 2016, le conseil municipal a adopté les statuts de la SEMA Sceaux pour prendre en compte le transfert du patrimoine et des activités des offices de l'habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine et créer les conditions d'une offre de logements maîtrisée et gérée en proximité avec les acteurs locaux et les locataires.

La SEMA Sceaux a acquis le patrimoine des offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine et s'appelle désormais Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Le conseil supérieur HLM a émis un avis favorable début décembre 2017 au transfert des deux OPH à la SEM, conformément à l'avis favorable préalablement donné par le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 6 novembre 2017. Les décrets de dissolution sont donc en cours.

Par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'adopter une délibération de principe en ce qui concerne l'excédent de liquidation Sceaux Habitat. Il a aussi décidé que celui-ci serait exclusivement affecté au développement du logement social sur le territoire des villes concernées après prise en compte de l'extinction de la dette.

Le Conseil d'administration de l'office peut en effet demander que l'excédent de sa liquidation soit attribué à sa collectivité territoriale de rattachement, à savoir la Ville.

Suite à la délibération du Conseil d'administration de Sceaux Habitat, une convention interviendra entre l'État, la SEM et la Ville, afin de préciser l'affectation du boni.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer ces dispositions et d'autoriser le maire ou le premier adjoint à signer la convention à intervenir.

M. le maire

Merci Roselyne de ce rapport très complet. Vous savez qu'il n'y a aucune obligation de présenter un tel rapport, mais nous le faisons très régulièrement. C'est aussi très utile pour faire le point. Cette obligation que nous nous imposons nous permet d'avoir un document complet.

Je veux juste souligner que les autorisations de logements dans les années à venir nous permettront d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux. Naturellement, il y aura d'autres opérations, soit de logements libres, soit de logements sociaux, soit d'opérations mixtes. En tout cas, nous sommes dans les clous. L'État le sait et le préfet le sait. C'est la raison pour laquelle la ville de Sceaux n'est pas concernée par les sanctions relatives à la proportion de logements sociaux, ce qui étonne toujours ceux qui apprennent que Sceaux dispose d'un pourcentage de logements sociaux supérieurs à celui de certaines des villes voisines.

Benjamin LANIER

Je voulais simplement remercier, comme je le fais chaque année, M^{me} Holuigue-Lerouge pour ce rapport toujours très complet et très fourni.

M. le maire

Elle y est très sensible, j'en suis certain.

Nous passons au vote sur ces deux délibérations.

La première délibération concerne la prise acte de la communication du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération concerne la confirmation de l'affectation de l'excédent de liquidation au développement du logement social.

Sceaux, le 14 décembre 2017

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- AFFAIRES CULTURELLES

Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts »

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit d'une délibération habituelle dans notre instance. Elle concerne le concours de composition de musiques de films « Musiques en courts » qui s'est tenu le dimanche 19 novembre 2017, comme tous les ans.

La Ville organise ce concours en partenariat avec la MJC et la SACEM qui a attribué pour l'édition 2017 une subvention de 4 000 €.

Trois jurys composent ce concours : un jury professionnel présidé par Béatrice THIRIET, compositeur de musiques de films, le jury du public piloté par les Amis du Trianon et son président Michel BOURGUIGNON et le jury du public Jeunes.

À l'issue de leur délibération, les jurys ont attribué trois prix pour un montant global de 3 000 €. 1 500 € ont été attribués par le jury professionnel et 750 € par chacun des deux autres jurys.

Notre délibération permet d'attribuer les prix, à savoir la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Alexandre JULITA, la somme de 750 € décernés pour le prix du jury du public à Sarah-Spring WURTH et 750 € pour le prix du public Jeunes à Thibaut FONTANA.

M. le maire

Merci M. Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

C'est une manifestation bien installée dans le paysage de Sceaux et qui a une certaine notoriété en dehors même de la ville. Tous ces artistes ne sont pas forcément Scéens. Il me semble qu'il y avait un Belge.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est européen.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- FINANCES

Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération traditionnelle à cette époque de l'année.

De manière générale, il vous est proposé d'appliquer une augmentation de 1,1 % à l'ensemble des tarifs, à l'exception des prestations suivantes qui demeurent inchangées :

- ✓ la pause méridienne dans les écoles,
- ✓ les classes transplantées et les mini-séjours,
- ✓ les tarifs de la bibliothèque qui ont été réduits en 2017 en raison des travaux dont elle fait l'objet,
- ✓ les tarifs de la salle de musculation.

Nous avons par ailleurs créé de nouveaux tarifs :

- ✓ le tarif de garderie supplémentaire du mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 en cas de non-inscription préalable des enfants, car cela désorganise le service ;
- ✓ le tarif de participation à une marche nordique à l'occasion du cross de Sceaux et une tarification étudiante pour un certain nombre de courses.

Nous avons également instauré des tarifs visant à inciter les jeunes à fréquenter La Nuit du cinéma que nous proposons désormais à 7,50 € et de 12 € la journée pour le festival.

S'agissant des tarifs de stationnement, vous avez constaté la mise en place du forfait post stationnement qui ne relève plus d'un régime de police, mais d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est enfin proposé d'instaurer une taxe d'inhumation et d'exhumation ainsi qu'un tarif de convois, ce que nous n'avions pas auparavant.

Les tarifs sont récapitulés dans l'annexe, dont je précise qu'elle reprend tous les tarifs qui seront appliqués en 2018, y compris ceux ayant fait l'objet de délibérations spécifiques comme la mise à niveau du tarif sur la taxe locale de la publicité extérieure ou d'autres tarifs encore pour lesquels l'augmentation n'est pas de 1,1 %.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

J'ai juste deux ou trois petites questions.

Il est vrai qu'il est impressionnant de voir que le tarif du stationnement payant change toutes les 5 minutes. Je me demande quand même si l'on ne peut pas simplifier cette présentation, car cela paraît incroyable.

S'agissant de la salle de musculation, il est souligné que le tarif ne change pas. Je me demandais pourquoi l'augmentation de 1,1 % ne s'appliquait pas sur cette prestation.

Je souhaitais enfin avoir une précision sur le tarif relatif au restaurant du personnel dans les écoles et au restaurant administratif. On précise qu'un nouveau marché sera passé en 2018. Je voulais savoir quel était ce nouveau marché.

Isabelle DRANCY

Sur le stationnement payant, nous voulons éviter les effets de seuil, l'objectif étant d'arriver à 30 €, comme nous vous l'avions expliqué lors de ladélibération sur la DSP.

M. le maire

Il faut monter à 30 €. La loi dit que le forfait post-stationnement ne doit pas être supérieur au montant du stationnement maximum. Sur les zones orange, le montant maximum est limité à deux heures et ne coûte pas 30 €. Il fallait donc trouver une astuce, parce que la loi est mal fichue. Si mes souvenirs sont bons, le projet de loi initial n'imposait d'ailleurs pas cette obligation. Ce sont les parlementaires qui, dans leur grande ignorance de la façon dont tout cela se passe sur le terrain, ont demandé que le FPS ne soit pas être supérieur au montant du stationnement maximum. Or, chez nous, les deux heures de stationnement payant étaient même inférieures au 17 € de l'amende. Tout le monde est confronté à cete question purement formelle. Mais je suis d'accord, c'est complètement idiot. Si l'on n'affiche pas quelque part un tarif de 30 €, on ne pourra pas appliquer le FPS de 30 € que nous avonsdécidé par ailleurs.

Isabelle DRANCY

C'est prévu ainsi dans le guide qui a été édité pour aider les communes à adopter cette nouvelle réglementation.

S'agissant de la salle de musculation, le tarif ne change pas, parce que cette salle ne bénéficie pas d'une configuration exceptionnelle. Il existe par ailleurs de plus en plus de salles de musculation dans les villes avoisinantes, ce qui représente une concurrence importante. Si nous augmentions le tarif, nous risquerions d'avoir moins de participants, ce qui nous obligerait à augmenter nos subventions.

S'agissant de la cantine du personnel, la passation du nouveau marché en 2018 est donnée à titre indicatif et n'a pas d'incidence sur les tarifs. En revanche, nous avons augmenté les tarifs des repas pour invités et des repas du personnel, parce que nous ne les avons pas augmentés depuis longtemps.

M. le maire

Le marché actuel arrive à échéance. Nous sommes en train de rédiger le cahier des charges pour le nouveau marché à partir du 1^{er} septembre 2018. C'est une information que l'on donne. Il ne faut pas que cela vous affole.

Dominique DAUGERAS

J'ai une question sur le tarif du stationnement actif qui est de 300 € par an. Le produit pour 2016 étant de 300 €, cela veut dire qu'il n'y a qu'un seul bénéficiaire de ce tarif. J'ai l'impression que peu d'actifs prennent cet abonnement et que la majorité d'entre eux se garent dans les quartiers où le stationnement n'est pas payant.

Ne serait-ce pas une bonne idée de baisser le montant de ce tarif pour inciter davantage d'actifs à prendre cette carte ?

Isabelle DRANCY

Le tarif actif est lié à une délibération. Le montant est faible en 2016, car cela correspond à l'année de mise en place de cet abonnement. Cette carte actif n'existait pas auparavant.

Dominique DAUGERAS

Combien y en a-t-il ?

Isabelle DRANCY

Environ une dizaine.

M. le maire

Je pense que les choses vont changer en matière de stationnement. Les actifs m'ont demandé de pouvoir avoir une carte pour éviter de payer le stationnement tous les jours. On a mis en place cet abonnement, dont nous avons testé le montant. Ils nous ont dit que cela leur convenait, mais ils ne l'achètent pas, parce qu'il n'y a pas de pression. Le jour où cette pression existera, ils achèteront cette carte. Cela a été la même chose lorsque nous avons mis en place l'abonnement à 89 €. Cela a mis au début un certain temps à démarrer. Aujourd'hui, 500 ou 600 personnes ont acheté des cartes à 89 €. Ce n'est plus la mairie qui leur délivre, mais nous délibérons pour fixer son montant. Cela va venir. Il ne faut pas s'inquiéter.

Isabelle DRANCY

La délibération a été prise en juin 2016.

M. le maire

Ce n'est pas parce que les actifs ne veulent pas payer 300 €. C'est, parce qu'ils ne veulent pas payer du tout. Si vous mettez cet abonnement à 200 €, ils ne paieront pas davantage. Lorsque la pression s'exercera sur le contrôle du stationnement payant, ils finiront par payer.

Dominique DAUGERAS

Oui, mais les gens viennent se garer dans les quartiers où le stationnement n'est pas payant.

M. le maire

C'est la raison pour laquelle il faut qu'il soit payant partout. Cela rendra service aux riverains.

Dominique DAUGERAS

Je pense qu'il vaudrait mieux un tarif plus raisonnable. Les gens accepteront peut-être de payer 89 €, mais pas 300 €, surtout dans le cas d'apprentis ou de jeunes employés.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Une carte navigo coûte 75 € par mois. Ce n'est donc pas cher.

M. le maire

Nous avons déjà eu cette discussion et nous avons voté pour 300 €. Ne vous inquiétez pas. Nous procéderons à une évaluation.

Sylvie BLERY-TOUCHET

M^{me} Daugeras, 300 €, c'est seulement 25 € par mois.

M. le maire

On voit que tu viens d'une famille de commerçants. Pour savoir compter, tu sais compter !

Je crois honnêtement que nous ne sommes pas mal équipés en matière de règles de stationnement et de tarifs de stationnement.

Je mets aux voix l'ensemble des tarifs à fort à moins qu'il y ait des tarifs que vous ne souhaitiez pas voter spécifiquement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avance sur subventions et participations 2018 à certaines associations ou établissements publics.

Isabelle DRANCY

Nous prenons cette délibération chaque année pour répondre aux besoins de certaines associations qui sollicitent des avances. Il vous est proposé de voter un montant maximum. Cela ne correspond pas forcément au montant réel versé à l'association qui en fait la demande.

Dans la délibération qui vous est proposée, nous avons repris peu ou prou les mêmes chiffres que l'année dernière et nous indiquons dans un deuxième tableau les avances qui ont été effectivement versées.

Cela concerne essentiellement l'Amicale du personnel, des associations sportives (basket, tennis de table et football) et le CCAS.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

Isabelle DRANCY

C'est encore une délibération traditionnelle.

Sceaux, le 14 décembre 2017

Vous savez que nous votons généralement le budget au mois de mars ou d'avril et qu'il existe pour la section de fonctionnement, la possibilité de faire des dépenses dans la limite du budget de l'année dernière. En revanche, en ce qui concerne la section d'investissement, le maire doit être autorisé par le conseil municipal à mandater les dépenses d'investissement. C'est cette délibération qui vous est soumise dans la limite légale du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Je vous propose donc de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'année prochaine.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2009-2016

Isabelle DRANCY

C'est une délibération qui revient lors de chaque conseil.

Il s'agit d'une demande d'admission en non-valeur, présentée par le Trésor public, de créances irrécouvrables. Le montant total est certes important : 11 041,32 €. Il concerne 157 créances dont le montant moyen est d'environ 60 €. Ces 11 041,32€ concernent les années 2009 à 2016.

Le trésorier a fait tout un travail de recouvrement forcé (opposition à tiers détenteur, etc.), mais n'est pas parvenu à récupérer ces sommes. Il sollicite donc l'autorisation d'admettre en non-valeur ces éléments, ce qui n'éteint pas la dette, comme je le précise à chaque fois.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget ville – exercice 2017 – approbation de la décision modificative n° 3.

Isabelle DRANCY

S'agissant de la section d'investissement, il n'y a pas d'abondement comptable. Les dépenses ne sont pas modifiées. En revanche, les recettes le sont.

Nous avons vu au début de la séance du conseil municipal que nous allions céder la propriété du 5 rue Maréchal Joffre. Nous allons donc inscrire cette vente et supprimer parallèlement le prêt relais, prévu à la décision modificative n° 2.

Nous vous proposons donc d'inscrire en recettes le produit de la cession du Maréchal Joffre et de tenir compte de quelques aléas relatifs à la taxe d'aménagement. Nous avons ainsi budgété un montant de taxe d'aménagement un peu trop élevé. Du fait de la lenteur de l'exécution des permis de construire, la prévision sera finalement inférieure de 406 000 € par rapport au budget initial.

Sceaux, le 14 décembre 2017

S'agissant de la section de fonctionnement, il convient d'ajuster des dépenses en matière de dépenses de personnel, à savoir 100 000 € de provisions liées à des remplacements d'agents qui seront compensés par un remboursement équivalent de la part de l'assurance.

Nous avons par ailleurs prévu des contributions à l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris qui seront finalement moindres que prévu.

Nous avons enfin des ajustements liés à la mise en œuvre de la délégation de service public pour le stationnement entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2017. Certains ajustements budgétaires sont en effet à prévoir, car nous avons perçu des recettes pour le compte du délégataire que nous devons lui reverser. À l'inverse, nous perdons les recettes des mois de novembre et décembre.

Nous avons par ailleurs des recettes supplémentaires en matière de taxe additionnelle pour les droits de mutation, le marché immobilier étant très actif à Sceaux, comme ailleurs, en volume et en montant.

Nous avons enfin des recettes supplémentaires liées au remboursement par le SSIAD de la subvention de l'ARS pour la rénovation de ses locaux.

Voici l'ensemble des éléments modificatifs.

Cette décision modificative nous permet globalement de réduire la prévision d'emprunt de 4 177 000 € pour revenir à 3 640 000 € et d'augmenter notre autofinancement de 60 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n° 3 selon le tableau qui vous est soumis.

Jean-Jacques CAMPAN

Si nous comprenons bien, pour la partie section d'investissement, c'est un peu le symétrique de ce que l'on a vu dans la DM2.

Isabelle DRANCY

Effectivement, on corrige certains éléments.

Jean-Jacques CAMPAN

La question que je me pose, c'est pourquoi ne pas avoir attendu le mois de décembre. Mais, passons.

Pour le reste, cette décision modificative ne modifiant pas de manière extraordinaire l'ensemble du budget, nous voterons contre.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt,

Sceaux, le 14 décembre 2017

Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Approbation des rapports 2017 des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres, et entre l'EPT Vallée Sud et ses communes membres.

Isabelle DRANCY

Les flux financiers entre la commune, l'établissement Vallée Sud-Grand Paris et la Métropole du Grand Paris sont très compliqués. La commune perçoit les impôts des ménages pour le compte de l'EPT et doit ensuite les reverser tandis que la fiscalité professionnelle est remontée à l'EPT et à la Métropole du Grand Paris. Parallèlement à l'ensemble de ces flux, l'objectif est d'assurer la neutralité financière.

Nous vous présentons ce soir deux rapports. Le premier rapport concerne la Métropole du Grand Paris. Sur le plan financier, cette métropole perçoit les impôts économiques, c'est-à-dire sur les impôts relatifs aux entreprises, et les dotations. Elle doit ensuite reverser aux communes l'attribution de compensation qui était auparavant versée par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Cette attribution de compensation est fixée par un texte du Code général des impôts. Elle est par ailleurs gelée à ce que nous percevions en 2015, majorée de certaines compensations liées à la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle. Cette attribution de compensation peut être éventuellement ajustée, généralement à la baisse, en fonction du coût net des charges transférées à la Métropole du Grand Paris.

À ce jour, il n'y a pas encore eu de transferts de compétences à la Métropole du Grand Paris. Comme l'indique le PowerPoint joint à la délibération, les transferts de compétences entreront dans leur phase opérationnelle en 2018. Dans l'attente de ces transferts de compétences, le montant de la compensation versée à la commune sera identique à celui de l'année dernière, soit 1 339 607 €. Cette compensation se décompose de la manière suivante :

- ✓ l'attribution de compensation de l'exercice 2015 ;
- ✓ majoration de la dotation de compensation de la part salariale de la taxe professionnelle.

Le deuxième rapport concerne les charges transférées entre les communes qui constituent l'EPT Vallée Sud-Grand Paris. Il existe un fonds de compensation des charges constitué de deux fractions : une fraction obligatoire et une fraction facultative.

La part obligatoire comprend :

Des produits fiscaux de 2015 sur la fiscalité additionnelle des ménages ;

- ✓ de la fraction d'attribution de compensation perçue par la Ville en contrepartie de la perte de la dotation forfaitaire de la DGF ;
- ✓ des coûts liés aux transferts de compétences, limités en 2016 et 2017, à la compétence PLU

La part révisée comprend :

- ✓ le montant des compensations des exonérations fiscales,

- ✓ le montant de la dynamique des bases
- ✓ Un abondement de 500 000 € pour les communes de l'ancienne communauté d'agglomération des Hauts – de-Bièvre.

Il s'agit à présent de réviser et de figer définitivement la compensation de 2016, puisque nous disposons désormais des chiffres définitifs de la variation des bases et du montant des exonérations versées.

Et nous proposons, sur la base de la projection de 2017, que cette part révisée comprenne uniquement la compensation des exonérations fiscales de taxes sur les ménages. Globalement, pour la commune, cela se traduit par une baisse de 77 315,55 € du montant du FCCT qui s'élèvera à 5 755 358 €.

Vous disposez de tous les chiffres. Je ne suis pas rentrée dans le détail de ces deux rapports. S'agissant des compétences transférées, certaines ne nous concernent pas. Il y a notamment toute une partie qui concerne la collecte des ordures ménagères pour Châtillon et Montrouge.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si je vous dis que j'ai eu un peu de mal à comprendre, je pense que vous me comprendrez. C'est le cas de le dire. J'ai essayé de faire un petit tableau pour savoir ce qui rentrait et ce qui sortait. J'ai eu un peu de mal à y arriver.

Si je comprends bien, la Ville de Sceaux versera à l'EPT 5 755 358 €, dernière ligne du dernier tableau de la page 11. Ce montant comprend les taxes locales perçues par la Ville et ensuite reversées à l'EPT.

Finalement, cela ne correspond pas à une sortie nette. Côté Métropole du Grand Paris, on voit rentrer 1 339 607 € qui correspond à la somme des deux chiffres que vous présentez, mais je ne parviens pas à faire une espèce de bilan de ce qui rentre et de ce qui sort.

Est-ce que vous pourriez nous envoyer un petit tableau récapitulatif pour que l'on essaie de comprendre les différents transferts dans tout ce magma ?

Bref, on ne va pas développer, mais j'apprécierais que l'on puisse avoir, pour une prochaine délibération, un tableau qui nous permettrait d'appréhender un peu mieux ces échanges. C'est une suggestion que je vous fais.

Compte tenu de la situation et du fait que l'on a du mal à comprendre, nous nous abstiendrons.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt,

Sceaux, le 14 décembre 2017

Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XII- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique

M. le maire

Il y a peu de changements. Il s'agit simplement de supprimer un poste d'adjoint technique territorial et de créer un poste d'agent social territorial à temps complet.

Nous supprimons par ailleurs un poste d'adjoint technique de deuxième classe et créons un poste d'adjoint technique de première classe.

Ces suppressions et créations de postes sont liées à des promotions.

Vous verrez dans le tableau qu'il n'y a pas de modification des effectifs autorisés en équivalent temps plein pour la Ville, contrairement au CCAS dont les effectifs diminuent de 4 EPT en raison de la fermeture du service d'aide à domicile. Certaines personnes de ce service sont parties et d'autres ont été reclassées au sein de la Ville. Les postes au CCAS ont par conséquent été supprimés.

S'il n'y pas de questions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Approbation de la convention de participation en matière d'assurance statutaire

M. le maire

Nous avons délibéré le 15 décembre 2016 pour nous associer à la mise en concurrence organisée par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, en vue de la conclusion d'une convention d'assurance statutaire mutualisée avec d'autres collectivités.

Nous avons désormais le résultat de cette consultation engagée par le CIG. Nous avons nous-mêmes engagé une consultation. Il se trouve que ce qui est proposé par le CIG est plus intéressant que ce que nous pourrions obtenir seuls, ce qui n'est d'ailleurs pas étonnant.

Il vous est par conséquent proposé de souscrire à la convention de participation en matière d'assurance statutaire du CIG.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 14 décembre 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rémunération des agents dans le cadre du recensement de la population

M. le maire

Nous proposons de revaloriser les conditions de rémunération des agents en charge du recensement. Il est en effet important que le recensement soit bien fait et nous nous sommes aperçus par ailleurs que les taux de rémunération n'étaient pas extraordinaires. Cela représente un budget global de 8 000 € pour l'ensemble des quatre agents, soit une augmentation de l'ordre de 10 % par rapport au budget du précédent recensement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Bien entendu, nous n'avons pas d'objection, mais ce recensement de la population m'inspire une réflexion que j'aurais pu faire lors de la délibération précédente sur le transfert des charges. Je remercie Juliette Bousquet de m'avoir envoyé le fichier sur le compte administratif. Je me suis livré à un petit exercice pour voir quelles étaient les incidences des différentes strates que nous avons. Si vous le souhaitez, je pourrai vous envoyer le calcul.

J'ai pris les charges relatives au personnel achat, charges externes, charges financières, contingences et subventions versées et j'ai fait le total. En 2000, lorsque la Ville exerçait son activité seule, j'ai refait le calcul avec les comptes administratifs 2007 de Sceaux et de la CAHB d'une part, et ceux de l'EPT et Sceaux de 2016. En 2000, nous étions à 987 € par habitant, à 1 643 € par habitant en 2007 et à 2 148 € par habitant en 2016. Je vous concède qu'il y a peut-être quelques échanges qui n'ont pas été pris en compte, mais on ne voit pas très bien les économies d'échelle. Je vous enverrai le calcul.

M. le maire

Volontiers. Les écarts m'étonnent un peu. Nous regarderons. Cela étant dit, les économies d'échelle ne sont pas toujours là. C'est aussi vrai ailleurs.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela étant dit, nous votons pour cette délibération.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XIV- COMMUNICATION DU MAIRE

Pas de communication du maire

Sceaux, le 14 décembre 2017

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé figure au dossier

Pas de questions sur les décisions du maire.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M^{me} Claude DEBON

Claude DEBON

La question concerne l'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux. J'aurais d'ailleurs pu aborder la question lorsque nous avons délibéré sur le rapport d'activité du SIPPAREC.

Dans plusieurs rues de Sceaux, les travaux ont effectivement eu lieu comme en témoigne l'article de Sceaux Mag d'octobre 2017.

Pourquoi ne sont-ils pas complètement terminés ? Il reste des morceaux inachevés depuis des semaines aux angles des rues (par exemple, entre la rue Carnot et la rue du Lycée, entre l'espace Verdun et la rue du Lycée) qui gênent le passage des piétons et ne sont guère esthétiques.

Comme annoncé dans Sceaux Mag, d'autres secteurs sont en cours de réalisation. On a vu avec le tableau qui était dans la délibération sur le SIPPAREC que de nombreuses rues seront touchées par cet enfouissement. Pouvez-vous faire en sorte que les travaux ne traînent pas durant des semaines, voire des mois, et donnent entière satisfaction à la fois aux riverains et à tous ceux qui utilisent leurs pieds pour se rendre au centre-ville ou se promener dans Sceaux, comme c'est mon cas.

M. le maire

Je vais vous donner quelques éléments de réponse, mais je pense que nous les avons déjà répétés des dizaines de fois. La question nous est posée de manière extrêmement régulière et l'on a beau faire des articles ou des courriers... Peu importe.

Je veux vous rappeler que les opérations d'enfouissement des réseaux sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC, et non pas de la Ville. Les enfouissements des réseaux électriques sont ainsi pris en charge intégralement par le SIPPAREC et ENEDIS. La Ville confie à cette occasion au SIPPAREC pour une nécessaire coordination des opérations la maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure pour l'enfouissement des réseaux de communication et des réseaux d'éclairage public. Le SIPPAREC organise les consultations nécessaires et le suivi des chantiers par le biais de son maître d'œuvre. Je le redis, nous n'avons pas de relation directe avec les entreprises. Le SIPPAREC les choisit, les paye et les contrôle. À un moment donné, je ne sais pas quoi faire de plus. Nous connaissons bien le SIPPAREC. Nous travaillons bien avec lui. Il n'y a pas de difficulté majeure relationnelle, mais c'est quand même lui qui porte la responsabilité de l'organisation et de l'avancement de ces chantiers. La Ville lui a confié la maîtrise d'ouvrage, et paye en même temps une partie des opérations, l'éclairage public relevant de sa compétence. Si nous avons transféré la compétence, cela aurait été pris en charge par le territoire. Il aurait été un acteur supplémentaire dans le système. C'est ainsi. Je ne sais pas faire autrement et c'est vrai pour toutes les autres communes.

Il est vrai que les délais des opérations d'enfouissement de réseaux engagés par le SIPPÉREC sur les quartiers Robinson, rue du Lycée et rue Garnon ont été particulièrement longs en raison d'abord de l'importance du linéaire, du nombre de propriétés à traiter, puisqu'il faut rencontrer chaque riverain, la présence de plusieurs concessionnaires et la nécessité, sur le boulevard Desgranges de coordonner les opérations avec celles prévues par ENEDIS sur les réseaux de moyenne tension.

Il y a eu aussi quelques difficultés particulières avec quelques riverains qui soit étaient absents, parfois très longtemps, soit ne répondaient pas ou encore refusaient de répondre, ne voulant rien avoir à faire avec la Ville. Ils ont fini par être convaincus. Il a même fallu parfois passer par les voisins.

Cette situation est d'ailleurs partagée par pratiquement toutes les autres villes. Nos services sont en contact avec des communes voisines, de nombreux chantiers d'enfouissement ayant été lancés ces dernières années. Les chantiers sont généralement prévus pour 6 mois, mais durent parfois deux fois plus longtemps, voire davantage encore.

Vous avez évoqué quelques cas particuliers. Dans le quartier de la rue du Lycée, à l'angle du sentier des Coudrais et de la rue Carnot subsistaient encore récemment trois supports d'Orange, laquelle intervient de façon indépendante du SIPPÉREC. Nous avons réussi enfin à faire en sorte qu'Orange confie au SIPPÉREC ses opérations de dépose de supports, mais cela n'a pas été facile. À l'époque, ce n'était pas le cas. Orange intervenait de son côté. En réalité, ce sont des sous-traitants d'Orange, des gens que l'on ne connaît pas. Normalement, tout cela devrait être déclaré, mais ce n'était pas toujours le cas. Ils étaient débordés et ont en plus souffert d'un problème de vol de câbles à Sceaux, qui n'était pas du tout lié aux opérations d'enfouissement.

S'agissant du sentier des Coudrais, je veux vous le dire, car je suis régulièrement interpellé sur le sujet, les entreprises refusent de faire une tranchée dans le mur d'une grande propriété qui menace de s'effondrer si l'on y touche. Je me suis rapproché du propriétaire de ce mur, mais il faudra encore attendre que ce dernier veuille bien refaire son mur pour terminer cet enfouissement. Je ne vais quand même pas le faire pour lui. Je le dis simplement pour que vous ayez cette information. En général, nous ne sommes pas plus idiots que d'autres. Si quelque chose ne paraît pas normal, c'est qu'il y a généralement une raison.

Dans le tronçon situé entre la rue de Penthievre et l'avenue de Verdun, un support n'a pas pu quant à lui être déposé en raison de la découverte d'un réseau de gaz défaillant à sa base. Il a fallu attendre la réparation de GRDF avant toute intervention ce qui a entraîné nécessairement une interruption du chantier d'enfouissement. Les supports ont depuis été déposés, ce qui permet enfin la reprise des enrobés.

Dans le quartier Robinson, après un délai allongé en raison du nombre important de riverains et de branchements à reprendre depuis l'été 2017, ENEDIS a enfin autorisé, le 12 décembre 2017, la mise hors tension de l'ancien réseau électrique, ce qui permet maintenant la dépose des supports et des lignes aériennes à la suite.

Pour les chantiers en cours et à venir, conscients de cette gêne, la Ville et le SIPPÉREC ont recherché des solutions pour réduire, tant que faire se peut, les délais. Sur le quartier du président Franklin Roosevelt et des Blagis, le nombre d'interlocuteurs a été réduit, puisqu'Orange a finalement accepté de confier au SIPPÉREC les opérations de câblage des réseaux de télécommunication. Il a également été décidé de réduire le nombre de voies traitées au cours de la même période, parce que l'accumulation de travaux agace, même si cela permet d'aller plus vite.

Sceaux, le 14 décembre 2017

Nous allons donc allonger les délais d'enfouissement, la menace de la fin du contrat de concession ne pesant plus. Le contrat a en effet été prolongé. Je suis désolé pour le quartier de M^{me} Daugeras qui sera le dernier des listes. Cela se fera, ne vous inquiétez pas, mais pas aussi rapidement que prévu.

Les opérations en cours devraient se terminer rapidement. J'espère que les enrobés du boulevard Desgranges seront faits avant la fin de l'année. Nous prévoyons en 2018 de mener les opérations d'enfouissement dans le quartier des Blagis, et dans le quartier des Chéneaux en 2019-2020. Mais ce sera peut-être 2020-2021. J'écrirai à tous les riverains pour leur dire que les travaux seront très longs. Je leur dirai que cela va durer trois ans. Ainsi s'ils durent deux ans, nous passerons pour des héros.

Je vous assure que c'est vraiment très difficile. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux. Pour l'instant, les riverains seront tranquilles en 2018. Il y aura peut-être des enquêtes, mais pas de travaux.

Question orale de Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Le numéro de décembre de Sceaux Mag comporte une page annonçant le risque d'une amende de 68 € lorsqu'une poubelle n'est pas rentrée. Nous ne sommes pas opposés à ce type de mesure.

Mais son application nous paraît plus que délicate. Beaucoup de gens ne rentrent pas leur poubelle, car les bennes à ordures passent à des heures très irrégulières, parfois en fin de matinée, voir seulement l'après-midi dans certains quartiers. Faudra-t-il rentrer des poubelles pleines ou attendre à côté de sa poubelle que la benne à ordures passe ?

Il faut d'abord faire en sorte que les bennes passent à des heures régulières et prévisibles. En tant que vice-président du territoire chargé de ces opérations, pouvez-vous faire mettre en place un ramassage à heures régulières, et si possible matinales ?

Par ailleurs, pourquoi ne pas étendre ce type de mesure à d'autres incivilités telles que déjections canines, voitures garées en double file, tapage nocturne, etc. ?

M. le maire

D'abord, je veux préciser une chose, car votre formulation est un peu ambiguë. Vous écrivez « vice-président chargé de ces opérations ». Le territoire est chargé de ces opérations, mais pas le vice-président. Je m'occupe de culture, ce qui marche d'ailleurs bien. Le conseiller territorial en charge de ces questions est M. BLOT, par ailleurs adjoint du maire du Plessis-Robinson.

Dominique DAUGERAS

Vous pouvez user de votre influence.

M. le maire

Les collectes organisées par Vallée Sud-Grand Paris sont organisées le matin de 6 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 22 heures. C'est ce qui figure dans le cahier des charges de l'entreprise. Les tournées, bien qu'empruntant un trajet théoriquement identique, sont toutefois soumises à plusieurs paramètres qui peuvent conditionner l'heure de passage devant l'immeuble

ou le pavillon (le volume à collecter, le trafic routier, la météo, les travaux, etc.). Au risque d'entraîner la sortie trop tardive de conteneurs ou *a contrario* l'obligation de les rentrer à un horaire où les actifs ne sont pas en capacité de le faire, l'heure de passage peut difficilement être ciblée précisément. L'organisation des tournées s'est toutefois précisée depuis la mise en place du nouveau dispositif. Les choses se sont améliorées depuis le début de l'année, même s'il y a encore des dysfonctionnements particuliers dont nous tenons la liste de manière la plus précise possible, à condition évidemment que les gens nous les signalent. Mais nous avons des signalements de la part des copropriétés assez régulièrement, ainsi que de la part du service de tranquillité urbaine. Nous avons des réunions régulières, auxquelles participe M^{me} PRESSON, avec le territoire sur le sujet. Ce sont des réunions au cours desquelles nous faisons part des difficultés rencontrées. Vallée Sud – Grand Paris en informe ensuite son prestataire qui est en charge d'apporter des améliorations.

Afin de limiter la présence sur le domaine public des containers, les responsables des propriétés privées, particuliers ou syndics, doivent, en dehors des horaires des tournées, les rentrer. Cela correspond d'ailleurs au règlement sanitaire départemental.

L'amende à 68 € pour non-respect des règles de collecte, dont je note que vous approuvez le principe, est une mesure résultant de l'article R 633-6 du code pénal.

S'agissant de votre suggestion d'étendre les verbalisations aux autres incivilités qui contribuent à dégrader notre cadre de vie commun, sachez que les voitures garées en double file sont déjà verbalisées par les policiers municipaux et gardes urbains assermentés. C'est l'article R.417-10 du Code de la route.

Sur les autres incivilités, nous avons également fait de la communication. Par ailleurs, si la verbalisation des propriétaires de ces chiens ne ramassant pas les déjections de leur animal est possible en droit, selon l'article R. 632-1 du Code pénal, elle s'avère difficile à mettre en œuvre, puisqu'elle suppose en effet :

- ✓ la réalisation de l'infraction au moment d'une patrouille du service tranquillité urbaine (flagrant délit) ;
- ✓ l'acceptation du contrevenant de révéler son identité. Les agents municipaux n'ont en effet pas le pouvoir de contraindre le contrevenant à révéler son identité ou à présenter un document justifiant de son identité. Ils peuvent appeler la police nationale, mais le temps qu'elle arrive, le contrevenant est parti. C'est franchement très difficile.

La verbalisation des bruits de voisinage est possible, mais est aussi rarement applicable. Par expérience, il est plus efficace pour ce type de faits de faire prévaloir la médiation et la conciliation. Par ailleurs, compte tenu des horaires de la fin du service de tranquillité urbaine à 20 h 30 ou 21 h 30, suivant les jours, les tapages nocturnes nécessitent un appel à la police nationale dont les effectifs interviennent selon les urgences en cours.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les bruits résultant d'activités professionnelles, le service ne peut verbaliser sur seul constat à l'oreille, puisque la réglementation impose des mesures par un sonomètre agréé et calibré, appareillage coûteux et complexe dont la Ville n'a pas vocation à se doter. Il s'agit alors de faire appel à l'Agence régionale de santé pour faire procéder à l'établissement de ces mesures sonométriques, afin de quantifier le dépassement des limites autorisées. Le cas échéant, ces mesures peuvent fonder une mise en demeure et des poursuites à l'adresse du fautif.

Je vous dis tout cela pour vous dire que vous avez raison. La vie en société devrait amener la plupart des gens à respecter tout cela de façon normale et sans que cela pose problème. Malheureusement, la constatation des infractions en matière d'incivilité est extrêmement difficile. Elle est très encadrée. Mais vous avez raison, je ne peux pas vous dire le contraire.

Avant de nous quitter, je veux vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons l'année prochaine. J'ai pris l'initiative d'organiser une visite collective de l'ensemble des élus et du conseil au pavillon de l'Arsenal où sont présentés les 50 projets primés dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, dont celui de Sceaux. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire une visite commentée de l'expo pour voir ce qui se fait sur l'ensemble de la Métropole. Cette visite dure à peu près 1 h 30. Nous pourrons ensuite nous retrouver pour discuter du cas plus particulier de Sceaux. Rendez-vous le 8 janvier à 17 h 30 au pavillon de l'Arsenal. Le pavillon de l'Arsenal est normalement fermé le lundi, mais il ouvrira pour nous. Vous recevrez une invitation. Je crois qu'il sera intéressant de voir ce qui se fait à Sceaux, mais aussi ailleurs. Évidemment, derrière cela, nous continuerons le travail de mise au point du projet de Gaulle – Amiral.

Merci et bonne soirée.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h.